numéro

46

novembre/décembre 2004

JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

Belgique - België P.P. 1020 Bruxelles 2 1/1480



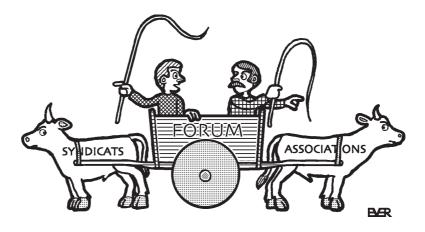
action POUR QUEVIVE BRUXELLES

Edito

Un autre monde est possible si...

C'est donc vers Londres qu'ont convergé les altermondialistes de toute l'Europe au début du mois d'octobre. Si la situation au Proche et Moyen-Orient était dans tous les esprits à quelques jours de l'élection présidentielle américaine, on ne pouvait malheureusement déceler le début de l'organisation d'une résistance basée sur des objectifs centraux. Ce n'est pas encore le grand soir... Vous constaterez à la lecture de ce 46ème numéro¹ que plusieurs évolutions sont à envisager sous peine de devoir regretter dans 10 ans ce bon vieux temps où l'on refaisait le monde.

Le Collectif a pour objectif premier de réunir associations et organisations syndicales dans un but commun de lutte contre les exclusions. C'est sous cet éclairage-là que nous ne pouvons que déplorer le manque de collaboration réelle et - osons le dire - d'intérêt réciproque entre associations et syndicats, entre deux



mondes de contestation dans cet univers néolibéral commun. Une campagne syndicale s'organise à Londres sur le thème du patrimoine social européen, tandis qu'une campagne associative se développe à l'approche du prochain sommet du G7 sur le thème de l'accès aux traitements pour les séropositifs des pays subsahariens. Deux préoccupations des plus urgentes, deux campagnes et pourtant face à ces deux mouvements se profile un même adversaire, un même cadre économique néolibéral. Quand assisterons-nous à des campagnes communes regroupant ces deux acteurs autour d'enjeux fondamentaux ? Espérons qu'il ne soit pas trop tard...

Le journal du Collectif



ع:د د اا د ۲

Sommaire

Collectif	. page 4
AG du Collectif	4
CPAS : travailleurs sociaux en question, usagers oubliés ? (Yves Martens)	4
La Constitution européenne : avancée capitale au Capitole ou roche Tarpéienne pour	
notre modèle social ? (Yves Martens)	6
Echos	. page 7
Appel des 200 : Dire NON au traité constitutionnel, pour construire l'Europe !	7
Attac Wallonie-Bruxelles : NON à la Constitution : état de la campagne en Belgique	8
Contrôle, accompagnement et activation = chasse aux chômeurs!	9
Réseau MIGREUROP : Appel contre la création de camps aux frontières de l'Europe	11
COIFE : Oui à la liberté de pensée, de conviction et de religion, en privé comme en public	! 12
A lire, à débattre	page 13
Nous sommes fabuleusement riches! (Felipe Van Keirsbilck)	13
L'assistant social enCPAS : un professionnel en question (<i>Brigitte Gervais</i>)	16
Le Conseil CPAS et les usagers à Anderlecht (Ghislaine De Smet)	21
Lecteurs chastes s'abstenir : chez Titom, le capitalisme est nu ! (Yves Martens)	23
Forum Social Européen : Londres 14-17 octobre 2004 (Felipe Van Keirsbilck)	26
Dossier : Femmes et exclusion (3ème partie)	page 28
Tu me coûtes cher quand tu travailles ! (Marie-Thérèse Coenen)	28
C'est dur dur d'être parent! (Yves Martens)	33
Une immigration féminine (<i>Claudine Blasco</i>)	36

Bienvenue au Conseil d'animation

A notre dernière assemblée générale, nous avons décidé de tenir tous les deux mois un conseil d'animation. Celui-ci aura toujours lieu **le dernier mercredi du mois impair** (sauf en juillet!), de **20h pile à 22h poil**... 41 rue Philomène, à 1030 Bruxelles.

Ce conseil d'animation a pour objectif de permettre l'échange d'informations entre les différents groupes actifs sur le terrain de l'exclusion:mieux connaître les actions en cours des un(e)s et des autres, pour être plus forts et plus efficaces. Nous y planifierons également ensemble les thèmes à aborder dans notre journal pour permettre ainsi que celui-ci remplisse encore mieux son rôle de relais de toutes les initiatives. Vous êtes tou(te)s bienvenu(e)s!

Renseignements: Yves Martens, tél. 02-218.09.90 ou <info@asbl-csce.be>.

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Luca Ciccia, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Anne

Kervyn, Yves Martens, André Sandra, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke,

Gabrielle Vogt

Correspondants: Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice

Dagnelie, Bernard De Commer, Brigitte Poulet, Henri Solé, Serge Van Israël

Illustrations : Eduard Verbeke
Mise en page : Jean-Michel Melis
Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito (suite)

La diversité des opinions, des campagnes menées et des urgences exprimées fait la richesse de ces forums mais, dans le même temps, elle empêche toute réelle coordination vers notre but commun. Il s'agit ni plus ni moins que de faire pencher la balance du rapport de force au profit des plus faibles. Tel est le jeu de la démocratie. C'est dans la pluralité que la démocratie trouve son sens. Elle est un conflit organisé, public entre des personnes et groupes de personnes qui ont des avenirs et des projets différents, qui ont des intérêts divergents. Pour jouer pleinement son rôle dans ce « jeu », il nous faut donc nous organiser, nous coaliser.

A notre modeste échelle, le Collectif coalise et organise la lutte contre l'exclusion. Ainsi, à l'occasion du conseil d'animation du 29 septembre, membres du Collectif, assistants sociaux, représentants syndicaux et d'usagers de CPAS se sont rencontrés, ont échangé². Il en ressort un objectif commun qui nous unira pour les mois à venir. Il s'agira, jusqu'aux élections communales prochaines, de porter à nouveau sur le devant de la scène les problèmes rencontrés dans les CPAS. L'objectif premier sera d'organiser un forum dans le courant de l'année 2006, année d'élections communales³. Un chiffre, qui parle plus que des mots : au 1er janvier 2003, 30.813 personnes bénéficiaient d'un revenu du CPAS dans la région bruxelloise. Vous découvrirez d'ailleurs dans notre prochain numéro une présentation du rapport annuel de l'Observatoire bruxellois de la pauvreté⁴. Le mot exclusion est-il encore adapté quand l'un de ses phénomènes les plus visibles atteint de pareilles proportions ?

Luca Ciccia 28 octobre 2004

- (1) Voir article p 26
- (2) Voir article p 4
- (3) Le forum de 2005 sera centré sur la question très actuelle, à l'heure de la chasse aux chômeurs de l'emploi convenable. Nous vous en parlerons plus longuement dans notre prochain numéro.

Prochain conseil animation : Le point sur les créances alimentaires

mercredi 24 novembre de 20h à 22h au « Bouillon de cultures » 41 rue Philomène, 1030 Bruxelles

Nous avons invité **Christine Weckx** (Vie Féminine, plate-forme créances alimentaires), et **Dominique Reunis** (Ligue des familles), pour faire le point sur le nouveau dispositif concernant les créances alimentaires. La plate-forme continue sa mobilisation, nous pourrons en discuter tous ensemble.

Ce conseil sera également l'occasion de nous informer les uns et les autres de nos chantiers en cours, et de nos projets futurs. Nous y discuterons aussi des thèmes à aborder dans nos prochaines publications.

Toutes remarques et suggestions concernant notre journal sont également bienvenues.

Pour tout renseignement: contactez Yves Martens, 02.218.09.90; <info@asbl-csce.be>

AG du Collectif

Le Collectif doit mettre ses statuts en conformité avec la nouvelle législation sur les A.S.B.L. Le Conseil d'Administration a convoqué une assemblée générale extraordinaire le :

24 novembre 2004 à 19h45

au « Bouillon de Cultures », 41 rue Philomène à 1030 Bruxelles. en prélude au Conseil d'Animation qui a lieu le même jour à 20h.

Comme lors de cette réunion le quorum légal de 2/3 des membres effectifs présents ou représentés ne sera sans doute pas atteint (à cause du grand nombre de nos membres), une seconde AG extraordinaire est également convoquée le :

14 décembre 2004 à 20h

au « Bouillon de Cultures », 41 rue Philomène à 1030 Bruxelles.

Ordre du jour :

- les modifications statutaires
- un rapport d'activités du CA depuis l'assemblée générale du 16 février 2004.

Cette assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les membres adhérents et les sympathisants du Collectif sont les bienvenus à ces réunions. Les membres effectifs sont convoqués par courrier et recevront les documents nécessaires.

Pour le Conseil d'Administration, Claude Adriaenssens Secrétaire

CPAS : travailleurs sociaux en question, usagers oubliés ?

Yves Martens, Collectif Solidarité Contre l'Exclusion. Notre conseil d'animation du 29 septembre était consacré à la question des CPAS. Le sujet a suscité un vif intérêt mais, malheureusement, beaucoup de ceux qui auraient voulu participer au débat n'ont pu le faire (l'agenda est lourdement chargé cet automne) et la liste des excusés fut donc longue. Nous avions invité Benoît Lambotte, secrétaire régional adjoint de la Centrale Chrétienne des Services Publics (CCSP).

1. La situation des travailleurs sociaux

AS à laxelles : état si lieux », par si lieux », par adressé à tous les présidents et secrétaires de CPAS et intitulé « Constats et perspectives d'avenir pour les Centres Publics d'Action

Sociale ». Ce texte est donc le fruit d'un travail syndical et il est clair qu'une part importante du document est consacrée aux conditions de travail des agents des CPAS. Benoît Lambotte était d'ailleurs accompagné par 6 assistants sociaux (AS) travaillant dans des CPAS bruxellois, ce qui a permis d'illustrer la présentation grâce à des exemples concrets de la situation sur le terrain. Notons que, sur le plan politique, ces syndicalistes ont été reçus par ECOLO et le cdH mais pas par le MR ni par le PS.

Comme on pouvait s'y attendre, la transformation du minimex en RIS a eu des conséquences multiples sur l'information à donner aux usagers et sur le travail des assistants sociaux. Ceux-ci sont pris entre le

(1) Voir article dans le numéro 44 du journal, p 25 : « Les CPAS à Bruxelles : état des lieux », par Brigitte Gervais.

marteau et l'enclume. Ils sont généralement réticents par rapport à la logique de contractualisation mais, en même temps, passer des contrats permet d'obtenir des subsides. Et donc la pression en ce sens augmente de plus en plus.

En outre, l'individualisation des droits a dédoublé le travail des AS. Et l'on craint clairement les répercussions du plan Vandenbroucke de contrôle renforcé des chômeurs. Il est évident qu'au-delà du fait que l'on demande aux AS de se prononcer au cas par cas, avec tous les risques d'arbitraire que cela implique, sur les situations des usagers, qu'au-delà de cette dimension humaine, subjective, les AS sont confrontés à une telle inflation législative qu'il leur est de plus en plus difficile d'assumer leurs tâches. Les AS sont en proie à un grave problème de formation : formation initiale insuffisante et insuffisamment axée sur le travail en CPAS, formation théorique très éloignée des réalités du terrain, manque d'encadrement des jeunes quand ils entrent en fonction, obligation d'assumer bien trop vite des responsabilités importantes (permanences à tenir après 15 jours de travail par exemple) et, ce qui concerne tout le personnel, manque de formation continue permettant de suivre les changements incessants de législation.

2. Et les usagers?

Si personne ne conteste l'acuité de ces problèmes ni la pertinence de ces constats, des participants au débat se sont étonnés du peu de cas qui, selon eux, était fait des usagers. La CCSP s'en défend, affirmant que les problèmes des travailleurs concernent aussi les usagers et ont en tout cas des répercussions sur ceux-ci. Ce qui est d'ailleurs l'une des explications aux problèmes de violence qui sont fort mis en avant par les syndicalistes. Mais ici aussi, représentants syndicaux et public n'ont pas vraiment la même perception des choses, ni de l'ampleur du phénomène, ni de ses causes, ni, surtout, de la meilleure façon d'y répondre.

La réponse syndicale a semblé surtout voire uniquement sécuritaire. Ce qui étonne dans le chef de travailleurs sociaux et est ressenti comme une évolution pouvant être dangereuse. Bien sûr, ce problème doit être traité mais au moins autant en s'attaquant aux causes profondes qui le provoquent. Car dans le même temps, les AS présents reconnaissent sans ambages que la loi est bafouée tous les jours dans les CPAS, que le temps, les moyens et les forces disponibles sont largement insuffisants, qu'il est long et difficile d'obtenir un entretien, que l'on n'accorde pas assez d'attention aux publics peu ou pas lettrés, etc. etc.

Les évolutions positives existent, mais elles sont unanimement considérées comme ultralentes et tout à fait insuffisantes. Les locaux sont trop petits par exemple, mais à peine sontils agrandis, quand cela arrive, qu'ils sont immédiatement remplis et aussi vite à nouveau trop exigus. La création de conseils/comités consultatifs en est encore à un stade embryonnaire. Pourtant, cela permettrait une meilleure écoute des usagers.

3. En conclusion

Il faut aussi dire que si l'on veut que les AS, confrontés tous les jours aux logiques différentes des usagers et de l'institution, gardent la balance égale, il faut qu'ils soient dans une situation confortable par rapport à cette institution². Ce qui repose la question des conditions de travail mais aussi du statut et du type de contrat des agents et de leurs liens avec la hiérarchie.

Cet échange de vues, qui fut parfois vif, a paru très enrichissant à tous les participants. Ce genre de rencontre permet indéniablement de voir les choses du point de vue de l'autre et, partant, de mieux appréhender ses difficultés. Il nous semble dès lors que le travail syndical, s'il est fondamental, doit être élargi et qu'une place plus importante doit être accordée dans la réflexion au point de vue des usagers. Ceci dans une logique constructive bien entendu, tous étant d'ailleurs convaincus que, travailleur ou usager, chacun a intérêt à ce que les besoins de tous soient sérieusement et continuellement pris en compte.

Le chantier est vaste et, pour le Collectif, la collaboration avec la CCSP est certainement l'un des partenariats qui nous aidera à bâtir pour 2006 un Forum intéressant et utile sur la problématique des CPAS.

(2) NDLR:
Voir aussi
l'article publié
page 16 de ce
journal, qui
analyse de
façon très
complète la
difficulté du
positionnement
et du travail
des AS dans les
CPAS.

Collectif

La Constitution européenne :

Avancée capitale au Capitole ou roche Tarpéienne pour notre modèle social ?

Yves Martens, Collectif Solidarité Contre l'Exclusion. Ce vendredi 29 octobre 2004, les chefs d'Etat et de gouvernement ont solennellement signé le traité constitutionnel européen. La signature de la Constitution par chacun des 25 chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne a eu lieu dans la salle des Horaces et des Curiaces du Capitole, l'hôtel de ville de Rome. C'est dans cette même salle qu'avait été signé le 25 mars 1957 le Traité de Rome, acte fondateur de la construction européenne. Les 25 ont signé le traité constitutionnel dans l'ordre alphabétique en tenant compte de l'initiale du nom de chaque pays dans sa langue d'origine. C'est donc la Belgique qui a eu « l'honneur » d'entamer le bal.

membres, il ne rentrera en vigueur que si tous les pays le ratifient, soit par le biais d'un référendum, soit par celui de leurs parlements. La Belgique, pays moteur de la construction européenne, doit oser aborder ce sujet, sans se sentir contrainte à un rôle de bon élève. A notre modeste échelle, nous voulons mener ce débat. Dans le n°45, nous avons publié l'analyse d'Attac. Nous reproduisons ci-après l'appel des 200, qui nous vient de France. Et nous avons demandé à Jean-Marie Coen, coordinateur d'Attac Wallonie-Bruxelles, de nous faire le point sur la situation belge.

Enfin, nous souhaitons discuter au sein de notre Collectif de ce sujet. Il ne s'agit pas de mener un débat grand public mais d'échanger nos arguments avec nos membres et abonnés afin qu'ensuite le Conseil d'administration puisse se prononcer, entre autres, sur une adhésion éventuelle à la plate-forme qui se prépare sur ce sujet.



Mais les dirigeants de cette Europe, avides de symboles et prompts à instrumentaliser son histoire et ses mythes, ont-ils réfléchi à l'adage selon lequel « La roche Tarpéienne est proche du Capitole »? La roche Tarpéienne était ce lieu dédié à l'exécution des traîtres et qui est voisin de la colline du Capitole, haut lieu du pouvoir à Rome. Cet adage rappelle à chacun que le châtiment suprême peut succéder aux plus grands honneurs. Depuis plusieurs mois, nombreux sont ceux qui tentent d'alerter l'opinion sur les dangers que représente cette soi-disant avancée constitutionnelle.

Ce traité constitutionnel doit maintenant faire l'objet d'une ratification par l'ensemble des pays

« Faut-il dire oui ou non au projet de Constitution européenne ? Comment faire entendre notre voix ? »

Nous vous attendons donc le jeudi 9 décembre de 20h à 22h

au « Bouillon de Cultures » rue Philomène 41 à 1030 Bruxelles (métro Botanique).

Collectif

Appel des 200

Dire NON au traité constitutionnel, pour construire l'Europe!

Face à la mondialisation libérale et aux firmes transnationales, nous avons besoin d'Europe. Mais celle qui se fait aujourd'hui n'est pas l'Europe dont nous avons besoin. L'Europe qu'on nous demande d'avaliser est totalement organisée autour d'un principe unique : le marché, la généralisation de la concurrence. C'est cela qui autorise l'attaque contre les services publics, l'incitation à l'allongement de la durée du travail et sa flexibilisation, l'encouragement à la régression sociale dans chacun des pays de l'Union européenne. Cette Europe-là est menée par le haut, par des négociations opaques entre les gouvernements et par des instances qui ne sont pas soumises au contrôle démocratique, telles la Commission ou la Banque centrale européenne.

Les peuples ne se reconnaissent pas dans cette pseudo-Europe qui a le marché pour idole et la négociation secrète pour liturgie. Il est urgent de sortir de cet engrenage.

Le « traité constitutionnel » adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement le 18 juin 2004 constitue l'ensemble juridique libéral le plus complet et contraignant de la planète. Il grave dans le marbre les dogmes et les politiques inscrites dans le Traité de Rome aggravé dans un sens néolibéral par les traités ultérieurs. Il ouvre la voie à une politique militariste subordonnée à l'OTAN. Il refuse l'égalité des droits à ceux qui résident en Europe sans posséder la nationalité d'un Etat membre et les désigne au harcèlement administratif et policier. Il remet en cause le principe de la cité auquel nous tenons. Enfin, il laisse les citoyens à l'écart des lieux de décision. Il n'est d'ailleurs une constitution ni par son mode d'adoption, ni par son mode d'élaboration, ni par son contenu. S'il est ratifié, l'unanimité des 25 Etats membres sera ensuite requise pour le modifier. Cela, alors même qu'il fixe dans le détail des choix politiques, économiques et sociaux essentiels qui ne pourront donc plus être remis en cause. Ce vice antidémocratique affecte déjà les traités actuels ; il est incorporé avec eux.

Cette masse de stipulations précises et contraignantes va toujours dans le même sens : la domination du marché, la liberté d'action des capitaux et des firmes transnationales. (...) Cette Europe-là n'est pas la nôtre. (...)

Nous sommes des partisans résolus d'une Europe du droit pour toutes et tous à l'emploi, mobilisée contre le chômage, la précarité et la dégradation du cadre de vie. Une Europe qui renforce les garanties sociales, met en oeuvre un développement économique compatible avec les équilibres écologiques, défend la diversité culturelle, respecte la laïcité et veille à la stricte application de l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous voulons une Europe démocratique, fondée sur la pleine citoyenneté de tous ses résidents. Nous proposons une Europe dont les peuples seront les acteurs d'un authentique processus constituant, qui leur permette de décider vraiment des choix politiques et de contrôler leur mise en oeuvre. Pour que cette Europe si nécessaire devienne possible, il faut partout donner la parole aux citoyens et refuser cette prétendue « constitution » européenne.

Nous entendons l'argument de celles et ceux qui combattent avec nous le néolibéralisme et craignent pourtant qu'un tel refus serve les forces réactionnaires. Mais laisser l'Europe actuelle continuer sur sa lancée favorise l'essor dangereux des populismes réactionnaires, des droites « souverainistes », de l'extrême droite xénophobe. Cette Europe-là représente une grande menace pour l'idée européenne ellemême.

C'est pourquoi nous appelons à opposer un « non » majoritaire au traité constitutionnel. Un « non » de gauche, en rupture avec le système libéral, qui puisse traduire dans les urnes ce que les mobilisations sociales et altermondialistes de ces dernières années ont exprimé avec le soutien de la majorité de la population, des salariés, de la jeunesse. Sur ces bases, nous créons un collectif d'initiative et appelons à ce que des rassemblements similaires se constituent (...).

Signataires français voir site : http://www.appeldes200.net

Appel lancé en France depuis la fin octobre. Voir site en fin d'article.



NON à la Constitution : état de la campagne en Belgique

Jean-Marie Coen. coordinateur Attac Wallonie-Bruxelles: <walbxl@attac.be>.

1. La consultation populaire

Une proposition de loi avait été déposée l'année passée à la Chambre par Karel De Gucht (VLD), portant sur l'organisation d'une consultation populaire sur le nouveau traité. Cette proposition (reprise par Rik Daems) a été débattue en commission à la Chambre le 16 septembre dernier. D'où il apparaît qu'une majorité alternative se profile (même sans compter les voix du Vlaams Blok) : côté flamand, les partis sont unanimement pour. Côté francophone, le cdH se contorsionne. Mais le grand adversaire de cette proposition, c'est le PS. Motifs officiels : la démocratie représentative est la seule légitime (ça se défend) et la population risque de dire « non » (voilà par contre une drôle de conception de la démocratie). Motif plus officieux : la crainte que la Flandre n'utilise ceci comme un précédent pour demander d'autres consultations aux accents plus communautaires.

Le débat sur le texte a été reporté au 16 novembre 2004, en commission de la Réforme de la Constitution, le temps que « les groupes politiques se déterminent davantage ». En clair, le PS pourrait faire de ce dossier une question de majorité. Attac va donc amplifier sa campagne pour une consultation populaire sur la Constitution européenne (texte téléchargeable sur notre site wb.attac.be). Mais surtout, il faudra être très attentifs aux modalités de cette consultation: en cette matière, plus que jamais, le diable est dans les détails.

Trois points nous semblent cruciaux :

- en premier, la date de la consultation. Pour être valable, une telle consultation doit être précédée d'un long débat. Attac préconise une durée d'un an, au contraire des libéraux pour qui quelques semaines suffiraient.
- en second, les moyens alloués aux différents « camps ». Nous ne nous faisons pas d'illusions, le gouvernement va mobiliser tous les moyens de propagande de l'Etat pour faire passer le oui. Mais nous demanderons le maximum : des tribunes télés, des débats dans les communes, des movens. L'exemple du référendum sur le traité de Maastricht

- organisé en France fin 1992 a montré que, malgré tous les moyens de l'Etat, le oui ne l'avait emporté que de justesse.
- enfin, la participation : comme pour le vote, Attac demande que la participation à cette consultation soit obligatoire.

2. La campagne pour le NON

Le débat a démarré « naturellement » au PS et chez Ecolo. Des débats internes ont lieu dans ces deux partis, qui devraient déboucher sur des congrès. Dans les deux cas, l'issue reste ouverte. Par ailleurs, certains syndicats commencent à s'emparer de la question (ainsi que le MOC). Il apparaît de plus en plus que des acteurs très divers sont prêts à refuser la Constitution (associations, syndicalistes, mutualistes, hommes politiques, etc.) Attac va donc mettre sur pied une plate-forme (sur le modèle de l'Appel des 200 en France) pour rendre visible ce front. Il s'agit de montrer que le NON n'est pas porté que par quelques illuminés isolés mais est une option partagée à travers toute la société. Que par ailleurs, le débat entre le oui et le non est un débat entre deux stratégies : il n'y a pas d'un côté l'émotion et de l'autre la raison.

Enfin, il nous faut montrer que le non représente véritablement une alternative à l'Europe qui se construit. A cet égard, nous avons nos exigences : harmonisation fiscale à la majorité qualifiée, harmonisation des minima sociaux sur base du PIB par habitant, reconnaissance des services publics, droit de grève européen, aucune référence à l'OTAN, inscription de la solidarité parmi les valeurs de l'union, etc. Reste à accorder nos violons sur l'architecture institutionnelle. Mais nous avons déjà là un corpus d'alternatives que nous devrons rendre visible (aussi pour nous distinguer des positions de repli souverainistes et d'extrême droite). Ne nous voilons pas la face : ce ne sera pas évident. C'est pourquoi un débat me semble nécessaire quant aux stratégies qui nous permettront, avant et après la campagne, de pousser nos priorités.





Contrôle, accompagnement et activation = chasse aux chômeurs!

Le plan Vandenbroucke de contrôle renforcé des chômeurs est donc d'application depuis le 1er juillet. Son forfait accompli, l'émule de Tony Blair a troqué sa vareuse fédérale pour le même portefeuille au sein du gouvernement flamand, où, libéré des francophones trop rétifs, il espère aller plus loin encore dans sa volonté de déréguler le marché de l'emploi et de soumettre les allocataires sociaux à des contraintes sans cesse plus fortes. Le portefeuille fédéral de l'emploi reste aux mains du SPa et son nouveau titulaire a les mêmes initiales que son prédécesseur, il s'agit de Freya Vandenbossche, que l'on dit (sait) plus sociale et humaine que le psychorigide odieux qu'elle remplace. Pas difficile me dira-t-on et pas pour autant une garantie maintenant que le plan du théoricien d'Oxford est d'application, suscitant les inquiétudes, confusions et problèmes d'organisation que nous avions prévus dès l'origine du plan fumeux du brûleur de billets reconverti en chasseur d'allocataires sociaux.

Car si notre plate-forme a remporté une petite victoire, c'est certainement sur le terrain sémantique. Là où les mêmes mesures ont été affublées successivement de noms plus ou moins racoleurs, nous avons réussi à imposer l'expression « chasse aux chômeurs » dans les médias. C'est symbolique et c'est maigre comme succès, surtout par rapport à la situation d'exclusion à laquelle nombre de sans emploi vont être exposés. Mais ce n'est pas anodin. La stratégie gouvernementale a été de multiplier les effets d'annonce rassurants et, en jouant sur les mots, de cacher les vraies implications de ce plan. A cet égard au moins, ils n'ont pas gagné!

Les premières lettres d'avertissement ont donc été envoyées début juillet par l'ONEM. Par rapport à la logorrhée administrative qu'il débite généralement (cf. par exemple la lettre d'avertissement article 80), il faut reconnaître que l'ONEM a fait un effort de clarté cette fois. Mais cela s'est fait au prix d'une hypocrisie sans nom! Notamment en présentant le contrat et les sanctions que son non respect entraînerait comme une aide. Notons aussi que la preuve est faite une nouvelle fois que ce plan ne vise ni à créer de l'emploi ni à en trouver. Pour cet

aspect-là, la patate chaude est renvoyée aux régions, ce qui implique qu'elles seront responsables si la situation ne change pas. Quand on pense que le PS s'est dit obligé d'accepter ce plan pour sauvegarder l'unicité de la sécurité sociale! Elio Di Rupo nous avait dit que si les francophones refusaient ce plan, les flamands réclameraient la scission du paiement des allocations de chômage. Et c'est pourtant ce que, début juillet, Vandenbroucke s'est empressé de faire...

Yves Martens, Collectif Solidarité Contre l'Exclusion.



Revenons à la lettre d'avertissement de l'ONEM. Objet : Activation du comportement de recherche d'emploi.

Décodons:

- emploi : le truc qu'on cherche, qu'on veut mais qui n'existe pas en nombre suffisant pour tous ;
- recherche: ce dans quoi on met toute son énergie jusqu'à ce que la collection de lettres de refus ou l'absence de réponse vous décourage, voire vous désespère;
- comportement : il ne suffit pas de chercher, encore faut-il le faire selon une norme morale qui vous est imposée! Il y aura les bons et les mauvais chercheurs et tous seront mis sous tutelle!:
- activation : si vos efforts ne sont pas jugés suffisants à l'estime et selon l'arbitraire de



S E Echos

votre facilitateur, celui-ci va vous activer (vous botter les fesses quoi !). Comme dit Schröder, « *Il faut débusquer les profiteurs de l'Etat providence !* ». Le mot activation, en l'espèce, signifie harcèlement continuel et sans répit.

Cette lettre d'avertissement est suivie dans les quatre mois par la convocation au premier entretien (ceux-ci ont commencé le 25/10). Lettre simple, le recommandé n'étant utilisé que pour le rappel, en cas d'absence à ce premier entretien. Et c'est là que réside le premier danger d'exclusion : l'absence à la convocation équivaut à une évaluation négative. Et comme les absents seront les plus précarisés, ceux qui ont durablement décroché, il faut s'attendre à de vraies catastrophes. Nouvelle preuve que

ce plan ne vise pas à traquer les abus : le magouilleur ne manquera pas, lui, d'adopter le comportement adéquat ! A Bruxelles, le problème de l'absence est particulièrement aigu. Vu la proximité phonétique entre ORBEM (en charge du volet accompagnement comme le FOREM en Wallonie) et ONEM, nombre de chômeurs ayant répondu à la convocation du premier, ne comprennent pas la seconde invitation et ont tendance à la négliger.

Bref, ce plan mobilise des moyens financiers et humains énormes, non pour créer de l'emploi, ni pour chasser les abus, mais pour créer une armée de travailleurs prêts à accepter n'importe quoi à n'importe quelles conditions (cf. article page 16 du n°45)

Il faut plus que jamais exiger le retrait de ce plan!

Venez manifester avec nous le jeudi 18 novembre à Bruxelles!



Appel contre la création de camps aux frontières de l'Europe

Reportée au sommet européen de Thessalonique en 2003, l'idée d'installer des centres de traitement des demandes d'asile au-delà des frontières semble avoir fait un grand pas lors de la réunion des ministres de l'intérieur de l'UE le 1er octobre. Sous le nom lénifiant de « portails d'immigration », ou de « centres d'assistance », il s'agirait en fait de créer, dans les pays jouxtant l'Union Européenne, des camps dans lesquels seraient consignés, voire renvoyés, tous les étrangers qui tentent, au titre de l'asile ou pour d'autres motifs, d'accéder au territoire européen pour y chercher une protection ou une vie meilleure. Le principe du déblocage d'importants crédits à cette fin paraît acquis.

Aux dires des dirigeants de l'UE, l'externalisation des procédures d'asile et d'immigration répondrait à une préoccupation « humanitaire » : pour sauver la vie de ceux qui, semaine après semaine, tentent de joindre les côtes européennes, il suffirait de les enfermer dans des camps de l'autre côté de la Méditerranée.

Si elle venait à se concrétiser, cette proposition consacrerait une régression sans précédent dans la façon dont l'Europe entend assumer ses responsabilités à l'égard des populations fuyant les conflits, les violations des droits de l'homme et la misère. Elle serait le prolongement d'une logique cynique, qui, loin de prendre en compte les causes de ces migrations pour y apporter des réponses, ne cherche depuis dix ans qu'à protéger l'Europe des victimes des désordres mondiaux, au risque de voir ressurgir comme dans les années 30 ou pendant la guerre de Bosnie des camps de réfugiés de sinistre mémoire.

Le 5 novembre, les vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE doivent se prononcer sur l'avenir de la politique d'immigration et d'asile. Leurs choix nous concernent tous. L'Europe dont nous voulons ne peut s'affranchir de la responsabilité qui lui incombe en vertu des engagements internationaux (Déclaration universelle des droits de l'homme, convention de Genève, convention européenne des droits de l'homme) qu'elle a ratifiés. L'Europe dont nous voulons doit mettre un terme à la dérive insensée dans laquelle elle est engagée à

l'égard des migrants et des réfugiés.

Nous rejetons l'idée de camps aux frontières de l'Europe, et nous enjoignons instamment les représentants des gouvernements et les parlementaires de s'y opposer. Nous demandons qu'en vertu des principes fondamentaux tirés du droit international, l'Union facilite l'accès de son sol aux personnes qui ont besoin de protection plutôt que de se défausser de ses responsabilités vers d'autres pays.

Premiers signataires : CCME (Comité des Eglises pour les Migrants en Europe), FIDH-AE (Fédération Internationale des Droits de l'Homme- Affaires Européennes) / Allemagne : Pro-Asyl / Belgique : Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous, MRAX (Mouvement contre le Racisme l'Antisémitisme et la Xénophobie) / Grande Bretagne: JCWI (Joint Council for the Welfare of Immigrants) / Espagne: SOS-Racismo, APDHA (Associacion Pro Derechos Humanos de Andalucia) / France : Cimade, GISTI, LDH (Ligue des Droits de l'Homme) / Italie : ARCI, FCEI (Federazione delle Chiese Evangeliche in Italia), dont un certain nombre participent réseau **MIGREUROP** au www.migreurop.org

Avec le soutien, à ce jour, des députés européens Daniel Cohn-Bendit (Vert), Hélène Flautre (Vert), Adeline Hazan (PSE).

Pour signer : <no-camps@migreurop.org>

Migreurop est né à l'issue d'un séminaire sur « l'Europe des camps » au Forum Social Européen de Florence, en novembre 2002. C'est un réseau européen de militants et chercheurs dont l'objectif est de faire connaître la généralisation de l'enfermement des étrangers dépourvus de titre de séjour et la multiplication des camps, dispositif au coeur de la politique migratoire de l'Union européenne.

Contacts:

Pierre-Arnaud Perrouty (MRAX, Belgique): 02-209 62 59; <pa.perrouty@mrax.be>
Caroline Intrand (Cimade, France): 00 33-1 44
18 72 65; <caroline.intrand@cimade.org>.

Réseau
MIGREUROP,
Migreurop, c/o
GISTI, 3 villa
Marcès, 75011
PARISFrance,12
octobre 2004;
site http://www.migreurop.org>



Oui à la liberté de pensée, de conviction et de religion, en privé comme en public!

COIFE
(Collectif
d'associations
Opposées à
l'Interdiction
du port du
Foulard à
l'Ecole).

Tel est le titre du Manifeste du COIFE (Collectif d'associations Opposées à l'Interdiction du port du Foulard à l'Ecole) dont vous pouvez obtenir le texte complet sur le site <www.liberte-foulard.be> ou en téléphonant au 02-209.62.50.

Depuis quelque temps, suivant l'exemple français, le débat sur l'opportunité ou non d'une loi interdisant le port du foulard à l'école fait rage, charriant son lot d'idées réductrices et d'amalgames. Ce débat n'est cependant pas nouveau en Belgique où, depuis des années, de plus en plus d'écoles ont progressivement interdit le port du foulard.

Les associations qui signent ce texte, au-delà de leurs différences philosophiques ou confessionnelles, ont un point en commun : elles pensent que, sur cette question comme sur bien d'autres, ce sont des valeurs et des principes qui doivent rassembler, bien au-delà d'une hypothétique identité unique et figée. Elles refusent que l'on oppose une communauté à

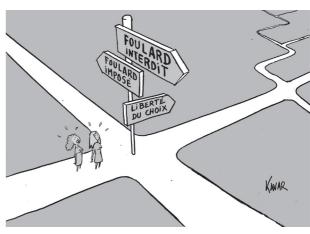
une autre, les laïcs aux religieux ou encore les féministes aux femmes portant le foulard...

Elles estiment que l'interdiction du foulard à l'école est une réponse à la fois simpliste et erronée - ou même un dérivatif - à des problématiques complexes. Donc une mauvaise réponse.

Aussi, dans ce débat par trop souvent monopolisé par des représentants des mondes politique et religieux, nous semblait-il nécessaire de faire entendre notre voix, celle d'associations de citoyens, très diverses mais partageant les valeurs qui fondent la démocratie. Les discussions et les échanges favorisés par la mise en place d'une plate-forme associative nous ont permis de développer une réflexion sur la question de l'interdiction du port foulard à l'école et ce, à la lumière des droits fondamentaux, des réalités et des expériences communes et/ou respectives. C'est là que réside la force de ce manifeste.

Organisations signataires:

Al Marifa, Association Comité de Concertation, Association Médiation scolaire Musulmane, Association splendeurs du monde - Bled de Kur'ghem - Bouillon de cultures, CBAI (Centre Bruxellois d'action interculturelle), Centre Avec, Cercle des étudiants arabo-européens de l'U.L.B., CGé (ChanGements pour l'égalité), Mouvement socio-pédagogique CIRAP (Centre d'information, recherches et archives des politiques belges), CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers), CNAPD (Coordination nationale d'action



SIMM Echos

pour la paix et la démocratie), Collectif de sensibilisation à la citoyenneté, Collectif Solidarité Contre l'ExclusionÊ: emploi et revenus pour tous, Commission des femmes maghrébines du conseil des femmes francophones de Belgique - CRACPE (Collectif de Résistance aux Centres pour Etrangers), De Dans, « Ruh » Gent vzw , Démocratie plus, Ecole sans racisme- Espérances des peuples, Fédération des Mosquées, Fondation Leon Lesoil, association d'Education permanente du Parti Ouvrier Socialiste, GAFFI asbl (Groupe d'Animation et de Formation pour Femmes Immigrées), High spirit asbl, Inana asbl, Le Figuier, Les Femmes de l'ombre, Les Femmes pour la paix, Les films de Nour, Marche à suivre, Media femmes internationales, Médiane, Femmes Musulmanes de Belgique, MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie), Pièces à conviction, Point d'Appui, Rafiki Club asbl, Saïda asbl, Service social de Solidarité socialiste, Socialisme sans frontières, STICS asbl, Une Maison en Plus, Union des femmes libres pour l'égalité des droits, Union des femmes musulmanes de Belgique, UPJB (Union des Progessistes Juifs de Belgique), Vie féminine, VOK (Vrouwen Overleg Komitee).

Nous sommes fabuleusement riches!

Pour une défense commune du patrimoine social européen.

A l'invitation de la CNE, 8 organisations syndicales, avec un appui appréciable de la CES, ont tenu au FSE de Londres un séminaire et un atelier sur le thème : ÇÊPatrimoine Social EuropéenÊ: liquidation ou reconquêteÊ?ÊÈ. Le rapport complet du séminaire et de l'atelier sont disponibles pour ceux qui le souhaitent (1). Dans le cadre du journal du Collectif, il m'a paru plus utile de présenter le texte ci-dessous, inspiré de ces travaux, mais qui n'engage que moi, en attendant les débats ultérieurs avec les organisations participantes.

(Quelle est la valeur ajoutée du concept de patrimoine social européenÊ?

Je crois utile d'étudier ce concept, d'en approfondir le contenu et de réfléchir à son utilisation sur une large échelle dans le mouvement syndical et le mouvement social parce que c'est un concept positif et englobant, politiquement radical et économiquement crédible, avec une assise européenne et de fortes potentialités écologiques.

1. C'est un concept positif

Face à l'hégémonie de l'idéologie du sacrifice, de la disette (« il faut se serrer la ceinture »), et de la menace (terrorisme, vieillissement), le concept de Patrimoine Social met en avant une richesse considérable (30 à 50 % des PIB nationaux) et un système de droits justifiables (pas seulement le « droit de », mais aussi le « droit à »). Et il s'agit d'une richesse et de droits bien réels, conquis progressivement depuis un siècle et que les citoyens de nos pays peuvent bien identifier dans leur vie quotidienne.

Face aux prophètes de la pénurie et du déclin, nous croyons que mettre en valeur et assumer fièrement une révolution réussie, sans doute inachevée, partout contestée, mais largement acquise, est un acte politique décisif.

2. C'est un concept englobant

Réunir en un concept simple l'essentiel de nos droits peut contribuer à la nécessaire unification des luttes (pour de justes salaires, pour l'emploi, pour les libertés civiles et syndicales, l'enseignement démocratique, la sécurité Le patrimoine social européen, tel que la 1 CNE le présente dans sa campagne, et ceci rejoint la présentation qu'en a faite H. Lourdelle (CES) à Londres, est composé des 6 éléments suivants : la Sécurité Sociale, les services publics (y compris leur financement suffisant par l'impôt), le droit à la négociation et à l'action collectives, les lois sociales (temps de travail maximum, salaire minimum, etc.), le « parlement social » (élections sociales) et le suffrage universel. Coup d'œil sur la richesse de ce concept...

en bref

sociale, les services publics, le développement durable...). Mais, en outre, cela permet de souligner la dynamique d'ensemble : chacun de ces droits renforce les autres et les rend possibles.

Tous, nous menons des luttes, nécessaires et urgentes, selon un agenda déterminé par nos adversaires (A.M.I., OMC, AGCS, Bologne, Bolkenstein, ...). Nous pensons utile de définir, sur un socle existant, un horizon global de luttes, déterminé non pas par une interminable panoplie de menaces sectorielles formulées en termes techniques, mais par une demidouzaine de grands droits fondamentaux.

3. C'est un concept qui dépasse les frontières et peut assez facilement prendre une dimension européenne.

Même si chacun des 6 grands éléments qui constituent ce patrimoine prend dans chaque pays des formes différentes et recourt à des techniques différentes, les résultats concrets pour les gens, en termes de sécurité, de liberté et de prospérité, sont largement semblables.

L'harmonisation (vers le haut) de ce patrimoine commun et son développement sont souvent présentés comme impossibles. Face à ces discours souvent basés sur des arguments techniques, ou sur l'inéluctable concurrence entre pays, nous croyons nécessaire d'affirmer la possibilité de partager un agenda commun de progrès social européen.

Felipe Van Keirsbilck,

CNE; <felipe. vankeirsbilck @acv-csc.be>

(1) sur simple demande à notre secrétariat.



4. C'est un concept profondément politique

Trente ans de « néo »libéralisme ont contribué à vider de tout sens politique une bonne partie des droits qui constituent ce patrimoine.

Si la Sécu se dégrade de solidarité des travailleurs en assistance publique ;

Si le suffrage universel se dégrade en choix épisodique au sein d'une offre politique totalement homogénéisée;

Si les services publics se dégradent en simples supplétifs du marché, insatisfaisants parce que sous-financés;

Si le protagonisme syndical et la liberté d'action collective se dégradent en accompagnement social des exigences de compétitivité...

Alors ces droits deviennent de plus en plus difficiles à défendre pour ce qu'ils sont : des conquêtes politiques majeures, fondatrices d'une société de sécurité, de liberté et de prospérité.

Le concept de patrimoine social, en donnant aux bons choix collectifs la priorité sur la « responsabilisation des individus », rompt avec le paradigme néolibéral dans lequel nous sommes empêtrés.

Face à ceux qui prônent l'assurance privée plutôt que la sécurité sociale, l'arrangement individuel plutôt que la négociation collective, les « codes de conduite » plutôt que la Loi, ... s'attacher à la signification réelle de notre patrimoine social permet de renouer avec le projet politique de « civilisation du capitalisme » qui fut le nôtre depuis 1944, et de le mener plus loin.

5. C'est un concept qui a une forte crédibilité économique

Peu de nos adversaires ont le courage de rejeter explicitement les fondements du modèle social européen. Le plus souvent, ils évoquent avec une feinte nostalgie les « 30 glorieuses », où le « luxe » d'une société meilleure était finançable. Et tandis qu'ils soupirent en attendant la croissance, ils multiplient les politiques antiredistributives au nom de la compétitivité. Or nous voyons que c'est durant les années 45-70, où la part de la redistribution dans le PIB croissait très rapidement... que le PIB lui-même croissait également. Et nous voyons bien que si la croissance se fait attendre, c'est principalement du fait de la faiblesse de la demande intérieure (donc des politiques de distribution et de redistribution) : ce ne sont pas les exportations qui posent problème.

Nous ne pouvons pas nous enfermer dans un argumentaire purement politique et social, abandonnant l'espace de la rationalité économique à ceux qui répètent depuis 30 ans, en dépit de la réalité observée, la formule de Helmut Schmidt: « Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Aujourd'hui, avec une situation d'épargne surabondante, nous pouvons affirmer tranquillement l'inverse: la (re)distribution de la richesse sera la consommation (et donc la croissance) de demain, qui impliquera les investissements (et donc la croissance) d'après-demain.

6. C'est un concept qui ouvre de grandes potentialités écologiques

L'épuisement des ressources naturelles et l'accroissement de la pollution et des déchets ont conduit certains à rejeter le concept même de croissance, voire, plus récemment, à souhaiter la décroissance de nos économies. Le discours anticroissance est étayé par le caractère amoral du PIB, qui mesure dans la « croissance » tout aussi bien la production de mines antipersonnelles que les soins de santé.

Mais en appeler à la décroissance, ou à la croissance zéro, est inacceptable pour les millions de personnes privées d'emploi, et pour les millions de ménages pour qui consommer un peu plus ne serait pas un luxe, mais une nécessité. Une seule chose permet de transcender cette contradiction entre les limites écologiques et l'aspiration à travailler et/ou consommer davantage : une (relative) maîtrise du contenu de la croissance et de sa répartition. Produire et consommer plus ? Oui, mais quoi : des voitures, des trains, des armes, des soins dentaires, de la culture ? Et pour qui ? Notre but est bien de répartir la croissance, en en faisant bénéficier ceux qui en ont besoin. Pour se conjuguer avec un développement durable, cette croissance répartie à grande échelle imposera aussi des limites à nos modes de déplacement, de consommation. Sauf pour ceux qui crient au danger bolchevique dès qu'on se soucie d'orienter tant soit peu l'activité économique, le seul moyen d'orienter la croissance est de redonner une place structurante dans notre économie aux choix collectifs que sont la Sécu, la négociation collective ou les services publics.



Exemple : si aujourd'hui nous dépensons pour notre santé beaucoup plus qu'en 1950, ce n'est pas que nous soyons devenus malades (la santé et l'espérance de vie se sont beaucoup améliorées), ni qu'en 1950 les gens n'avaient pas envie de se soigner ! C'est qu'à l'époque la grande majorité des gens n'en avaient guère les moyens ; et que depuis, les choix de redistribution fondateurs de notre patrimoine social européen ont fait de la santé pour tous une priorité.

Face à ceux qui opposent écologie et croissance, au risque de diviser profondément le mouvement social, nous devons expliquer que la croissance n'est pas obligatoirement un train fou ; qu'il y a des aiguillages qui permettent de lui faire prendre de meilleures voies. Et que, loin d'attenter aux libertés individuelles, c'est la qualité de ces choix collectifs qui en permet l'exercice réel et permettra de conjuguer l'amélioration de la qualité de vie pour tous et la protection de notre planète.

L'assistant social en C.P.A.S : un professionnel en question

en bref

Brigitte Gervais a mené un travail de longue haleine, nourri par des échanges nombreux avec des travailleurs de CPAS. Elle nous livre ici le fruit de cette réflexion qui est une vraie radioscopie d'une fonction, de la déontologie aux réalités de terrain en passant par la formation et le vécu de ces travailleurs pas comme les autres...

Article rédigé par Brigitte Gervais, en étroite collaboration avec des travailleurs de CPAS (en fonction et tenus par leur devoir de réserve).

« Pourquoi » cet article ?

« L'assistant social a le souci de collaborer au perfectionnement de la profession et de la promouvoir.

L'assistant social maintient les normes de la pratique professionnelle et travaille à leur amélioration.

L'assistant social défend la profession contre les critiques injustes et travaille à augmenter la confiance dans la nécessité du travail social professionnel ».

Ces phrases sont extraites du code de déontologie des assistants sociaux de l'UFAS¹. Elles résument clairement l'esprit dans lequel cet article a été rédigé et ce qui nous a motivés à l'écrire, face aux remises en question et aux difficultés qui apparaissent dans le secteur du travail social, en CPAS notamment.

Francophones d'Assistants Sociaux (U.F.A.S.): code de déontologie.

(1) Union des

associations

(2) Toutes les phrases reprises entre guillemets sont empruntées «texto» à A. Franssen.



et « comment » ?

Notre principale source pour y parvenir, c'est d'abord notre propre pratique professionnelle, depuis des années, au sein de ces « institutions » (dans la région bruxelloise), la participation à de multiples colloques et/ou formations autour du thème des CPAS, des échanges avec des collègues ou d'autres professionnels de l'aide sociale. Notre réflexion a également été nourrie par notre action militante au sein d'instances de lutte contre la pauvreté et par notre participation à la formation d'étudiants.

Bien d'autres déjà...

Il existe une abondante littérature spécialisée et de nombreux travaux ont été réalisés qui traitent du travail social en général et de la fonction d'assistant social en particulier. Au seuil de notre démarche, il nous a donc semblé utile, dans un premier temps, de réunir et de revoir la documentation que nous avions compilée au cours des dernières années (riche bien que non exhaustive). Nous avons retrouvé l'essentiel de ce que nous voulions communiquer ici dans les travaux d'Abraham Franssen, dans un article intitulé « Les assistants sociaux : le crachin, la tempête, le parapluie ». Nous nous sommes inspirées de ce texte dans la mesure où il exprime, mieux que nous n'aurions pu le faire, notre « ressenti » de travailleurs de terrain2.

Le malaise identitaire des assistants sociaux en général

« Plus que d'autres catégories professionnelles, l'identité des assistants sociaux se caractérise par un questionnement sur ses finalités, ses compétences propres, son statut, le mode d'exercice de son autorité, bref sur les différentes dimensions de son rôle. L'assistant social est-il un agent de contrôle social chargé d'encadrer les inadaptés sociaux ou est-il plutôt un intermédiaire des droits et des devoirs dont la mission est d'assurer à chacun le bénéfice de la solidarité instituée ? Est-il avant tout un militant au service de l'action collective des groupes sociaux marginalisés ou un manager social qui développe des stratégies d'insertion avec l'usager-client ? ».

(...) « Dans leurs propos, les assistants sociaux oscillent en permanence entre la face positive de leur métier, celle qui est source de fierté, de sens, et qui se construit et se légitime dans la relation à l'usager, et la face obscure, celle qui provoque tensions et malaise, lorsque, « de par les conditions dans lesquelles ils se trouvent placés », les assistants sociaux se sentent réduits à l'impuissance, voire contraints à la violence institutionnelle, à l'égard des usagers ».

A lire et à débattre...

Les fondements du service social

L'Union des associations Francophones d'Assistants Sociaux¹ dans les préliminaires à son code de déontologie¹, en rappelle les fondements : « Le service social trouve son origine dans des idéaux humanitaires et dans la philosophie démocratique. Partout où il s'exerce, il a pour but de répondre aux besoins suscités par l'interaction personne-société et de développer les potentialités humaines. L'assistant social se consacre au bien-être et à la promotion de la personne humaine. (...) L'objectif principal de la mission de l'assistant social est le « service » ; celui-ci a la primauté sur toute notion d'intérêt personnel. »

En effet, est-il meilleur repère que la déontologie pour se situer comme professionnel de l'aide sociale ?

La question n'est pas si simple et en appelle d'autres :

- 1. Que dit la déontologie ?
- 2. Est-il réaliste de revendiquer l'application des règles de déontologie ?
- 3. L'objectif professionnel de l'assistant social s'accorde-t-il toujours à ses objectifs personnels (et à leurs nécessités) ?

1. Ce que dit la déontologie

Nous reprenons ici quelques-uns des principes généraux ou des normes de conduites professionnelles qui nous semblent essentiels, extraits du code de déontologie¹ (NB: c'est nous qui soulignons)

L'assistant social <u>n'accepte aucune tâche</u>, rémunérée ou non, <u>qui pourrait nuire</u> à la renommée, à l'indépendance, <u>aux principes fondamentaux de la profession</u>.

L'assistant social, sans porter de jugement de valeur sur les personnes, les groupes, ou les communautés qui requièrent ses services, recherche avec eux les moyens de répondre à leur demande et respecte leur libre choix. L'assistant social offre ses services mais ne les impose pas. Le consentement des intéressés est toujours requis avant une intervention.

Le secret professionnel est un droit et un devoir. L'obligation de silence concerne donc le public en général, les employeurs (de l'assistant social et du demandeur), les collaborateurs, assistants sociaux ou non.

L'assistant social est <u>seul compétent</u> pour faire l'<u>évaluation</u> d'une problématique et élaborer un programme d'action visant à la résolution de cette problématique.

L'assistant social seul a la responsabilité du choix et de l'application des techniques utilisées.

Il lui appartient d'<u>organiser son temps en</u> fonction des exigences de ses interventions (dans les limites de la réglementation du travail en vigueur).

L'assistant social a le devoir de refuser une surcharge incompatible avec un travail social de qualité.

Il doit disposer d'un <u>temps de réflexion</u> pour réaliser son travail d'évaluation et de guidance, dans le cadre de son emploi.

L'assistant social doit être placé dans des conditions de travail telles qu'il puisse se perfectionner et <u>actualiser ses connaissances</u>. L'assistant social doit dans le cadre de sa fonction saisir et rechercher les opportunités de <u>dépasser les interventions ponctuelles pour s'impliquer dans l'action sociale globale</u> aux fins d'une meilleure adaptation des structures à l'individu et à la collectivité.

2. Application du code de déontologie dans un CPAS

Est-il réaliste de vouloir revendiquer l'application des règles de déontologie dans le contexte de travail social salarié tel qu'il se pratique, en CPAS notamment ?

au niveau de la formation

Les assistants sociaux y sont-ils préparés ? Nous nous interrogeons sur l'importance accordée à la déontologie dans la formation des assistants sociaux. En ce qui concerne le travail en CPAS en particulier, il n'est pas rare de voir des étudiants d'école sociale rapporter dans leurs travaux des pratiques résultant de l'organisation interne de tel ou tel CPAS et s'y (3)
Mémorandum
présenté par la
CCSP à
l' occasion des
élections
régionales du
13/6/2004.

référer comme à des prescriptions légales.

Les stagiaires sont souvent un « reflet » du service dans lequel ils ont accompli leur stage, avec un manque évident d'esprit critique. Le rôle d'accompagnement des formateurs et leur bonne connaissance des réalités du terrain sont ici essentiels. Ils devraient, plus encore qu'ils ne le font déjà sans doute, inciter les étudiants à interroger les pratiques en vigueur dans leurs lieux de stage à la lumière de la Loi et des « grands principes du travail social ».

Ils ont également un rôle à jouer dans l'interpellation des services sociaux. La liberté liée au statut de stagiaire est trop rarement utilisée pour initier et développer des démarches de travail alternatives. Ceci pourrait cependant être encourageant pour les assistants sociaux en fonction dont certains sont conscients des lacunes dans la qualité de leur travail mais n'ont pas la même latitude d'action.

Moi, je préfère le candidat B. Il est vrai qu'il n'a aucune qualification professionnelle, mais par contre il est parfaitement disposé à s'aligner sur nos contraintes budgétaires.



au niveau de l'institution



Tout qui connaît, à quelque titre que ce soit, et les réglementations et les pratiques en vigueur en CPAS, évaluera la difficulté de leur application! Et toute la distance entre la théorie et la pratique.

Divers facteurs interviennent parmi lesquels

nous relevons ce qui suit :

· Critères du CPAS - employeur

Lorsque le CPAS agit en qualité d'employeur, l'engagement de personnel et notamment des assistants sociaux est soumis à plusieurs impératifs :

- budgétaires: contrats subventionnés etc. ce qui conditionne a priori la sélection des candidats (ceci contribue, avec les exigences de connaissance de la deuxième langue et d'autres paramètres encore dont le turn-over, à faire du métier d'assistant social une des fonctions critiques en région bruxelloise).
- d'organisation interne et de spécialisation de plus en plus grande des services : I.S.P., médiation de dettes etc.
- les capacités professionnelles des candidats assistants sociaux.

A ce propos, si l'on en croit les tests de recrutement organisés pour les évaluer (ainsi d'ailleurs que les examens professionnels internes), il semble que soit privilégié l'aspect des connaissances spécifiques et techniques (législation C.P.A.S. et législation sociale etc.) au détriment du « savoir-faire » professionnel. A quand des questions sur les critères d'un travail social de qualité, les méthodes et priorités dans le travail social, l'articulation du travail social individualisé avec la dimension collective et/ou communautaire, les possibilités d'actions préventives en CPAS etc. ?

Jeunes recrues

Selon nous, plusieurs facteurs incitent les CPAS à engager de jeunes travailleurs : subsides et salaires moins élevés (pas d'ancienneté), éventuellement anciens stagiaires de l'institution (gain de temps pour la mise au courant), peu expérimentés et donc théoriquement plus « malléables » par rapport aux consignes de travail et à la formation assurée par l'institution elle-même. Enfin, si l'âge n'est pas, en soi, un gage de qualité, on peut présumer qu'il reste plus difficile à une personne jeune et inexpérimentée de se positionner vis-à-vis de l'institution de façon déterminée.

NB: si la fonction d'assistant social est, en général, peu valorisée en CPAS (voir le mémorandum de la CSC³), certains d'entre eux sont malgré tout particulièrement appréciés,

voire distingués (promotions, chargés d'assurer la formation des nouveaux engagés etc.) et il est intéressant d'observer alors quelle conception de leur fonction ils véhiculent et comment ils sont bien souvent plus proches des intérêts de l'institution plutôt que de ceux des usagers.

Disproportion

Quoi qu'il en soit, il y a indéniablement disproportion énorme entre les exigences des CPAS en matière de recrutement des assistants sociaux et les conditions de travail offertes. Sans parler du contrôle ultérieur de la qualité du travail proprement dit de l'assistant social qui, une fois engagé, est le plus souvent livré à lui-même (dans le meilleur des cas après une période d'écolage), avec un risque de dérives pour l'usager. Sauf erreur flagrante d'application de la législation ou plainte, il y a peu de garanties quant à la relation d'aide à proprement parler et au respect des règles du travail social.

au niveau individuel de l'assistant social

Des peurs

Plusieurs facteurs peuvent être des freins à une application rigoureuse des principes de la déontologie par un assistant social dans son travail quotidien.

Nous avons constaté que la crainte joue ici un rôle prépondérant et peut être de plusieurs ordres : peur de perdre son emploi, peur de la réprobation (collègues ou responsables hiérarchiques), crainte de ne pas être soutenu en cas de conflit avec l'institution (pas de fédération d'assistants sociaux de CPAS à Bruxelles, et ce n'est que très récemment que les syndicats se sont impliqués dans la défense collective de cette catégorie de travailleurs).

Contradiction structurelle ?

C'est toute l'ambiguïté d'une fonction salariée à finalité altruiste.

Selon nous, deux effets pervers de cette situation de salarié du travailleur social sont :

- l'assistant social n'a aucun incitant financier à produire un travail de qualité;
- seules ses valeurs morales et sa motivation professionnelle le poussent à satisfaire au mieux son client; or, l'institution qui l'emploie a, elle, financièrement parlant du moins,

« intérêt » à consentir le moins d'aide possible.

N'y a-t-il pas une contradiction structurelle (si pas en termes d'objectifs et de finalité, du moins au niveau des préoccupations prioritaires au quotidien) entre le CPAS – employeur et l'assistant social ? Les contraintes et consignes dans l'organisation du travail (qui tendent à réduire l'assistant social à un Mister Cash, etc.) n'en seraient-elles que le reflet ?

Altruiste?

Quoi qu'il en soit, il reste qu'il est difficile de prendre des risques (réels ?) pour faire passer l'intérêt de l'usager avant le sien propre, et jusqu'où aller en ce sens ?

Il faut parfois du courage pour se positionner par rapport à une institution – employeur! Et nous arrivons là sur le terrain des « qualités morales » requises pour bien exercer cette profession particulière...

Car intervient aussi ici toute la problématique du positionnement de chacun (tant dans sa dimension personnelle que professionnelle) par rapport à l'autorité et au pouvoir (celui de l'institution sur le travailleur mais aussi celui que le travailleur social peut avoir sur le client).

3. Objectifs personnels et objectifs professionnels

L'objectif professionnel de l'assistant social s'accorde-t-il toujours à ses objectifs personnels (et à leurs nécessités) ? La société change, les assistants sociaux aussi, nécessairement!

Les assistants sociaux (ou ceux qui souhaitent le devenir) font bien sûr partie intégrante de la société. Leur choix professionnel ne les immunise bien entendu pas contre les difficultés de tous ordres (précarité de l'emploi, cherté de la vie, difficultés familiales, toxicomanie, échecs et réorientation scolaires, etc.). Reflet également de l'évolution de la société belge, de simples constatations empiriques permettent de voir l'émergence d'assistants sociaux issus d'autres « classes » sociales que par le passé (du moins en plus grand nombre sans doute).

Par ailleurs, depuis quelques années déjà, l'accès aux études d'assistant social a été élargi (suppression de l'obligation d'un cycle complet d'études secondaires et surtout multiplication des possibilités de suivre les cours en « horaire

A lire et à débattre...



4 lire et à débattre...

décalé » tout en travaillant). Les nombreuses « passerelles » existantes vers certaines facultés universitaires en font également un choix intéressant qui permet l'exercice d'une fonction d'assistant social à mi-temps « alimentaire » tout en poursuivant les études de son choix.

et usagers.

· Ces changements sont-ils à déplorer ?

Certes pas, dans la mesure où toute diversité est source de richesse et où l'on peut s'attendre à ce que des personnes dont la trajectoire individuelle a parfois été difficile ou « autre » soient plus proches et comprennent mieux les difficultés de leurs clients, particulièrement en CPAS (bien que cela puisse également être source de risque pour l'usager si, sans supervision ni soutien professionnel, l'assistant social manque de recul ou d'objectivité).

En conclusion

Force est de constater que l'assistant social « type » : démocrate, motivé, compétent, ayant choisi son métier par une sorte de « vocation », agent de changement social etc. dont il est si souvent question, à la fois héros et victime (selon des termes empruntés à Franssen et sortis ici de leur contexte) se rencontre peu, à l'état pur du moins!

Selon nous, il s'agit d'une sorte de « mythe », voire d'un tabou. Une part de la réalité est occultée, alors que c'est précisément elle qui peut aider à comprendre que la préoccupation première d'un assistant social n'est pas toujours celle que l'on est en droit d'attendre. Nous retrouvons ici l'ambiguïté d'une fonction altruiste, censée permettre à quelqu'un de se réaliser sur le plan professionnel et de bâtir une « carrière » en assurant son bien-être.

Le CPAS n'est pas un champ de bataille, il est avant tout un espace de rencontre entre personnes. C'est un lieu de souffrance, d'aide, de communication... Cette dimension humaine est la plus précieuse et doit être préservée au quotidien et ce pour tous : assistants sociaux



Le Conseil CPAS et les usagers à Anderlecht

1. Le contexte

Après avoir créé à Anderlecht *l'Observatoire local de la pauvreté*, Yves de Muijlder (Ecolo) et Mustapha Akouz (PS) ont œuvré à la préparation, puis à la mise en œuvre du Conseil consultatif des usagers au CPAS d'Anderlecht. Le Collectif a aussi été associé dès la conception de cette initiative. A présent nous avons une représentante du Collectif (Chantal de Molina, qui a remplacé Brigitte Gervais) qui assiste aux réunions du CCUS à titre d'observatrice. Nous vous donnons régulièrement des échos de ces réunions dans notre journal.

A l'occasion du premier anniversaire du CCUS, j'ai interviewé 3 conseillers pour qu'ils nous donnent leur avis quant au fonctionnement et aux retombées de ce conseil consultatif pour le Conseil du CPAS. Mustapha Akouz (PS), Yves de Muijlder (ECOLO) et Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) se sont prêtés à l'exercice, pour nous dire combien ils trouvaient cette expérience riche et intéressante.

2. Mise en place du CCUS

D'après mes interlocuteurs, deux conditions sont essentielles pour le succès d'une telle initiative :

- Tout d'abord, le fait que le principe de ce conseil des usagers ait été débattu pendant de longs mois au sein du Conseil du CPAS d'Anderlecht, jusqu'à ce que sa mise en place et ses modalités fassent l'objet d'un consensus, ce qui a impulsé un travail commun, majorité et opposition.
- Ensuite, il a fallu également rendre le sens de la démarche, inédite, bien claire pour les usagers, car certains, au départ, la percevaient comme une « obligation » de plus. Après avoir donné de plus amples explications, la pertinence des questions posées a montré que les usagers participants trouvent la démarche tout à fait intéressante.

Le Conseil consultatif des usagers d'Anderlecht (CCUS) fêtera bientôt sa première année d'existence. C'est l'occasion d'un bilan avec des conseillers CPAS qui l'ont initié et y ont participé.

en bref

Les règles du jeu, reprises dans le ROI du CCUS (éviter les questions individuelles, pour dégager des propositions qui concernent l'ensemble des usagers), le rôle du médiateur, le respect des temps de parole, etc. n'ont pas posé problème. Le CCUS est apprécié, et certains ont fait part de leur regret qu'il ne soit organisé qu'une fois tous les deux mois.

Ghislaine de Smet, 10 octobre 2004 ; <ghislaine.desmet @skynet.be>

3. Un bilan très positif

Le CCUS a permis la naissance d'un dialogue constructif entre les décideurs politiques et les usagers, qui n'existait absolument pas. Il a de plus fait apparaître une communication d'un autre type avec les travailleurs sociaux, tant avec les usagers qu'avec les membres du Conseil du CPAS. Le scepticisme du départ par rapport à la possibilité d'un vrai dialogue a vite disparu.

Presque tous les conseillers du CPAS viennent au CCUS (tout à fait bénévolement, il faut le souligner). Cela apporte vraiment une meilleure prise en compte des problèmes humains qui entourent les situations de recours à l'aide sociale, de voir autre chose que de « simples » dossiers. Cette approche modifie vraiment les appréciations et les décisions. Le CCUS se conclut aussi par un repas simple, qui permet des discussions avec les différents participants.

Les contacts au sein du CCUS entre les conseillers, les assistants sociaux, des associations actives à Anderlecht, qui se font sans formalisme, ont aussi des retombées en dehors des réunions du CCUS, en facilitant les contacts.

A lire et à débattre...



4. Retombées du CCUS

Sans être évidemment strictement dépendantes de l'organisation du CCUS, certaines décisions récentes du CPAS d'Anderlecht ont en tout cas été dopées par le CCUS : l'engagement de 22 assistants sociaux, la décision du déménagement et de l'aménagement d'un nouveau siège, beaucoup plus spacieux, avec une salle d'attente agréable, comprenant des espaces jeux pour les enfants, des distributeurs de boissons ... L'organisation de l'accueil va aussi être complètement revue, afin que les personnes soient reçues plus agréablement.

L'implication des travailleurs sociaux et des conseillers de l'aide sociale a aussi été dopée par le CCUS.

Il y a également une compréhension différente de la part des usagers par rapport à la difficulté du travail social, ou par rapport au fonctionnement du CPAS en général. Le fait de comprendre que certaines difficultés sont dues à des problèmes structurels ou des difficultés de financement change évidemment les réactions et permet de créer un climat plus constructif.

Les usagers du CCUS sont aussi invités à la coordination sociale. Avant le renouvellement des mandats ou l'élection de nouveaux membres pour le CCUS, une réunion rassemblant les représentants des usagers au CCUS et l'ensemble des personnes dépendant du RIS (ou équivalent) est prévue pour le mois de novembre. Cette réunion sera suivie par une réunion de confirmation des candidatures pour l'année 2004/2005.

Au-delà de la commune d'Anderlecht, il y a actuellement une discussion au sein de la Commission Communautaire Commune (CCC), afin de consacrer un budget pour financer les conseils consultatifs des usagers. Ce qui permettrait la mise en place de Conseils des usagers dans d'autres CPAS!

recommandations du CCUS (avec suivi du délai de mise en œuvre). Jusqu'à présent, le compterendu des réunions du CCUS est chaque fois discuté au Conseil du CPAS, et la synthèse est affichée dans la salle d'attente. Mais il n'y a pas de réelle évaluation de l'application effective des impulsions du Conseil du CPAS qui en sont issues par l'ensemble du personnel social et administratif.

Il y a aussi le souci de permettre un contact entre les représentants des usagers au CCUS et les usagers eux-mêmes. Des locaux sont disponibles pour cela. Mais il faudrait réfléchir aux modalités de mise en œuvre, pour améliorer la représentativité des membres du CCUS.



5. Ce qu'il faut encore améliorer

Pour la suite, il est essentiel de rendre encore plus opérationnelles les remarques ou

Lecteurs chastes s'abstenir : chez Titom, le capitalisme est nu!

Titom est un jeune dessinateur et un militant actif d'Attac. A notre demande, il a créé le dessin devenu emblématique de la plate-forme contre la chasse aux chômeurs (cf. l'appel à la manifestation du 18 novembre, page 10). Il nous a aussi permis depuis lors d'utiliser plusieurs de ses dessins pour illustrer notre bimestriel. Nous avons eu envie d'en savoir plus sur son parcours et son univers et de vous présenter son premier livre « En travers de la gorge », co-édité par Attac-Bruxelles, La souris qui rugit et les éditions Aden.

Propos recueillis par **Yves Martens**, Collectif Solidarité Contre l' Exclusion.

- Comment est née ta passion du dessin ?
- Je sais pas (rires).
- Bon, ton engagement militant alors?
- O Je suis venu à Bruxelles pour mes études. Et j'ai cherché à rencontrer des gens qui militaient. Lecteur de Charlie Hebdo, je connaissais Attac. J'ai donc contacté Attac Bruxelles, après avoir découvert leur journal. J'ai commencé à participer à leurs réunions et comme je faisais déjà un peu de dessin politique, j'ai proposé d'en faire pour le journal.
- Ah, tu réponds un peu à la première question par la même occasion! (rires) Au fait, tes études, c'était le dessin?
- O Oui j'étais à Saint-Luc, illustration et dessins animés. Mais bon, l'école c'était pas trop mon truc. Très vite, j'ai eu envie de plus de liberté. Idem pour de futures publications. Avec des copains, on a créé une ASBL en vue de s'auto-éditer. J'ai pris une part de plus en plus importante dans le journal, j'en ai même été le responsable jusque tout récemment.
- Attac a des préoccupations très internationales, pas belgo-belges. C'est aussi ça qui t'a attiré ?
- O Ah oui, c'est sûr. Les grands problèmes ont une dimension internationale et de toute façon, aujourd'hui, avec la mondialisation, le problème apparemment le plus local a des origines et/ou conséquences plus larges.
- Et en dehors d'Attac ?
- O Au fil du temps, on commence à me connaître. Et des associations me demandent des dessins. C'est comme ça que j'ai fait le dessin pour la plate-forme contre la chasse aux chômeurs. L'an dernier, j'en ai fait aussi lors de l'affaire des Iraniens. Et puis un dessin ponctuel

- peut faire des petits. Par exemple, je prépare l'affiche de la plate-forme *Stop Chasse aux chômeurs*. Ce sera une sérigraphie en 2 couleurs (rouge et noir) au format 41 cm x 58 cm sur du papier recyclé 170 grammes/mètre carré. Ceux qui veulent soutenir la plate-forme pourront l'acheter et avoir un souvenir sympa.
- Chouette! On en reparlera certainement dans le prochain numéro du journal, et sur le site de la plate-forme. Mais revenons à nos moutons (que nous ne voulons pas être). Un autre monde est possible dit-on quand on milite pour l'altermondialisme. Mais quel rôle l'expression artistique peut-elle jouer pour faire naître ce monde différent?
- O Comme on dit, un dessin vaut mieux qu'un long discours. Mais surtout, quand on est confronté à une telle masse de connaissances disponibles, je trouve qu'un regard différent sur les choses, c'est important. Le dessin permet de toucher les gens via d'autres canaux, sous d'autres formes. On réfléchit autrement quand on dessine et quand on écrit. Et donc l'idée est véhiculée différemment aussi. Le dessin permet de reformuler, de créer un décalage... D'utiliser le clin d'œil, un trait mordant, de ridiculiser plutôt que dénoncer par de grandes phrases... Ça dépend, je n'utilise pas toujours le même principe narratif ou humoristique...
- Le statut des artistes est calamiteux en Belgique. Comment vivre de ton art ?
- O En décidant de ne pas en vivre! En vivant « pour » et non « par »! Mais bon, ça me convient bien. Je ne recherche pas le succès, j'ai pas et j'ai jamais eu de rêves de ce genre. Je veux être libre.
- Le dessin de presse te tenterait ?
- O Ça dépend dans quel rythme. Pas pour un quotidien en tout cas. Je ne suis pas assez



rapide, j'ai un dessin plus travaillé, pas super spontané. Je ne suis pas un caricaturiste qui croque à toute vitesse quelqu'un.

- A ce propos, tu représentes rarement des personnalités. Il me semble que tu préfères donner à tes personnages un côté universel, non connoté.
- O Oui, d'ailleurs mes personnages ont même un côté bébé, enfant. Il y a plusieurs raisons à ça. Je ne suis pas portraitiste, donc je ne m'y essaie que quand j'ai une demande spécifique, comme le Verhofstadt du dessin pour la plateforme. Et puis je n'aime pas le vedettariat, le culte de la personnalité. Ca ne m'intéresse pas de caricaturer les gens, ce sont les mécanismes que je veux déshabiller. Par exemple, le monde entier s'amuse à critiquer Bush. Mais se moquer de lui, c'est rester au stade anecdotique. Une photo de lui tenant un livre à l'envers, ça apporte quoi ? Il fait semblant de lire le livre qu'on lui présente ? Et alors ? Les politiques sont dans la représentation, celui qui le tient à l'endroit ne l'aurait pas davantage lu pour autant.
- Finalement, caricaturer des personnalités, c'est leur faire de la publicité, c'est ça ?
- O Voilà, c'est le syndrome Guignols. C'est leur donner de l'audience, participer au rôle d'acteurs médiatiques qu'ils cherchent tant à jouer. C'est bien que d'autres le fassent, mais moi c'est pas mon univers. Et puis mon dessin est très géométrique. Cela se prête bien à démonter les mécanismes. C'est l'idée qui prime dans mon dessin. Et tu sais, les personnages, ils passent. La mondialisation elle, demeure.
- La BD te tenterait ?
- O Oui, c'est à ça que je voudrais aboutir. Mais j'ai des milliards de projets et pas évident d'en mener un jusqu'à son terme. Ce qui est sûr, c'est que je veux faire une BD qui donne un point de vue différent sur les choses. Je travaille sur l'humain, sur les questions universelles. J'essaie de voir comment l'homme s'organise avec lui-même.
- Tu as mené un bébé jusqu'à son terme puisque ton premier livre est paru l'an dernier!
 Qu'est-ce que cela représente pour toi?
- O C'est une étape. Agréable. C'est tactile, concret. Il n'y a pas qu'Internet, hein! Tenir un bouquin entre les mains, c'est irremplaçable.

Et puis c'est un outil pédagogique pour moi, un porte-parole... Même si ce qui est difficile, c'est qu'on ne peut plus rien changer. Et comme je ne suis jamais satisfait... (rires).

- Livre et ordinateur! Que penses-tu du fait que le dessin est de plus en plus souvent réalisé par ordinateur, comme la nouvelle BD de Frédéric Jannin par exemple?
- O Moi j'aime le contact papier. Je fais plein de croquis, je griffonne. Et puis le travail à la main, ça donne un dessin plus vivant. Quand tout est fait par ordinateur, ça se voit, c'est froid, le mouvement est souvent mécanique. Ceci dit, c'est un outil intéressant et je l'utilise. Pour un logo par exemple, je le fais souvent. Et pour mes autres dessins, il y a toujours un moment où je scanne le dessin et je fais la finition par ordinateur. Pour revenir à la différence livre et Internet, si ce dernier met à disposition des masses d'infos et d'expressions notamment artistiques, Internet c'est aussi un appauvrissement à certains égards. Le MP3 en musique ou le format image pour le dessin, c'est pas qualitativement emballant...
- Pour conclure, je voulais te partager quelque chose qui m'a frappé. J'ai utilisé pour le numéro 44 de notre journal de vieux dessins de Plantu. Vieux de 15 à 20 ans hein, vraiment pas d'hier. Eh bien c'était d'une actualité effrayante!
- O Ben oui, hier comme aujourd'hui, ce sont toujours des êtres humains vivant ensemble qui ont donc toujours les mêmes problèmes. Les sociétés, les structures, les organisations, cela implique toujours hiérarchie et inégalités. Tu veux parler du commerce mondial, tu peux parler des marchands phéniciens. Ou du G7. Ce sont toujours des humains qui essaient de vivre avec eux-mêmes (beaucoup) et avec les autres (un peu)...
- Merci beaucoup Titom pour cet entretien. J'invite nos lecteurs à découvrir ton livre. Comme on dit, une bonne idée de cadeau pour les fêtes (rires).





En travers de la gorge

co-éditié par Attac-Bruxelles, La souris qui rugit et les éditions Aden. En vente lors des activités d'Attac-Bruxelles ou dans les bonnes librairies.

Pour commander le livre au prix public : verser 10 euros/livre + frais de port (pour la Belgique :1ex.=1,23 euro, 2 ex.= 2,05 euros, 3ex.= 2,05 euros)

sur le compte numéro 523-0800729-69 (Attac-Bruxelles) avec la mention « En travers de la gorge ».

+ envoyer un e-mail (<bxl@attac.be>) avec vos coordonnées et le nombre d'exemplaires souhaités.

Dès réception du paiement, le livre vous sera envoyé par la poste.

Forum Social Européen : Londres 14-17 octobre 2004

Si un autre monde est possible... il est temps de nous organiser pour le faire!

Il s'agissait du troisième « FSE ». Certains signes d'essoufflement ou de dérive doivent être pris au sérieux, si on veut éviter que, dans quelques années, on doive se souvenir des « forums sociaux » comme d'une brève illusion,

Néanmoins, il y a des éléments encourageants comme la meilleure implication syndicale, et le fait même qu'un tel forum ait pu se tenir dans un pays ravagé par le libéralisme comme l'Angleterre.

enthousiasmante mais sans lendemain.

Felipe Van Keirsbilck, CNEE; <felipe. vankeirsbilck @acv-csc.be>

1. E Pluribus Unum

Dès le début (à Porto Alegre, au Brésil, en 2001), le « Forum Social Mondial » s'est donné pour règle l'ouverture à tous les mouvements et groupes, et le refus de définir une « ligne politique » commune. Cette règle a un immense mérite : elle a permis de maintenir une certaine unité, malgré une diversité extraordinaire.

Tout qui a fréquenté un Forum Social, en effet, aura été frappé par la cohabitation de groupes et de projets aussi différents qu'un groupe prônant que le Yoga (et l'espéranto) sauvera(ont) le monde, une réunion de syndicalistes comparant le temps de travail dans leurs pays respectifs, une assemblée de solidarité avec le peuple palestinien ou de défense de Cuba, et un stand d'une organisation basque présentant un redécoupage de l'Europe selon des frontières ethnico-lingusitiques évidemment « naturelles »...

Comment une telle diversité peut-elle représenter une force de contestation de l'implacable puissance du capital mondialisé? Ou ne fûtce qu'un espoir? Y a-t-il quelque chose qui réunisse vraiment tous ces gens, ou du moins une grande partie d'entre eux? La réponse est oui : dans leur infinie diversité, ces groupes sont

réunis par ce qui les opprime, et que, dans un flou peut-être involontaire mais certainement utile, ils appellent « la mondialisation ».

2. Le monde est notre usine

Une leçon élémentaire de l'histoire sociale est que l'éclosion du capitalisme a produit, tout en même temps, la classe ouvrière... et les conditions objectives de son unification comme classe. C'est l'usine, ou la « manufacture » du 19ème siècle naissant, qui regroupe des centaines d'ouvriers en un même temps et un même lieu, et dans les mêmes liens de subordination.

Avant d'être ouvriers, où étaient-ils? Qui étaient-ils? Ils étaient pour la plupart journaliers dans les fermes, ou tout petits agriculteurs; comme Marx l'écrit dans le captivant "Dix-huit Brumaire": « ils formaient une classe sans le savoir, à la façon dont des pommes de terre mises dans un sac forment un sac de pommes de terre ». C'est cette non-conscience, cette incapacité à se voir comme une classe, que l'usine viendra changer: la classe « en soi » qu'était le peuple paysan devient en outre une classe « pour soi ».

Peut-on se risquer à la comparaison suivante : à la façon de l'usine d'il y a 2 siècles, la mondialisation, en étendant depuis 30 ans l'emprise du capitalisme à tous les pays, tous les peuples, et toutes les activités de notre vie, aurait « unifié » les peuples du monde dans une même dépendance objective? La mondialisation va-t-elle produire, en même temps qu'une planète où chaque instant et chaque être vivant sont soumis à la mise en valeur du capital, les conditions de l'unification d'un mouvement social capable de lui résister? Capable de la « civiliser », comme naguère le syndicalisme a pu civiliser le capitalisme : en s'y opposant?

La réponse à cette question me semble incertaine. Les raisons d'être pessimistes





abondent; mais sans doute les précurseurs du syndicalisme n'auraient pas trop cru celui qui leur aurait prédit la sécurité sociale et les services publics (voir page 13). Mais il ne faut pas que cette question, générale, en masque une seconde: s'il existe une possibilité que de la mondialisation naisse une réelle force de résistance, les « Forums Sociaux » (FS) sontils le meilleur et le principal lieu de cette possible émergence?

3. Foire, Forum ou Mouvement...

Un travail théorique important est nécessaire et urgent pour voir dans quelles conditions les FS peuvent contribuer réellement à la naissance d'une telle force. Ce travail est heureusement commencé, en plus d'un lieu. Je n'ose guère m'avancer dans les conclusions que l'on peut en espérer. Mais quelques remarques, énoncées de mon point de vue, qui est celui d'un syndicaliste belge, me semblent d'emblée possibles et utiles :

- Le processus de préparation du FSE est extrêmement informel et très tardif, offre peu de place à des organisations qui ont des instances à consulter et aussi beaucoup de dossiers ingrats à traiter, à côté du FSE. Au total, le FSE est pris en charge et orienté par ceux qui ont à la fois beaucoup de temps, et de l'argent et des compétences pour voyager et animer un processus international. Quelques ONG, et des mouvements essentiellement politiques.
- De ce fait, les questions et les organisations sociales n'ont pas une place centrale dans ce processus. Ceci a été dénoncé fermement à chaque réunion de préparation, depuis Berlin, sans évolution notable. Au total, il n'y a pas eu beaucoup de travailleurs au FSE (pour des raisons assez évidentes); et peu de représentants de travailleurs aux tribunes; et (semble-t-il) peu d'intérêt du public « FSE » pour les priorités des organisations des travailleurs.

- Le rythme annuel du FSE (doublant le rythme, également annuel, du FSM) est impossible à suivre pour les organisations populaires qui gardent un agenda national important. Heureusement, il semble qu'on aille vers un ralentissement de cette cadence infernale.
- La ligne initiale d'ouverture totale doit être en partie revue : elle est devenue une entrave. Elle n'empêche pas que se développent déjà (en Inde l'an passé, à Londres récemment) des Forums « alternatifs » regroupant ceux qui se sentent de facto exclus. Mais elle empêche d'affirmer publiquement les conclusions politiques les plus fortes, sur les dossiers centraux (OMC, dette du tiersmonde, guerre, travail des enfants, Sécu, services publics ...).
- un élément important dans ce possible passage progressif du Forum Social au Mouvement Social est l'assemblée des mouvements sociaux, qui tente de donner un prolongement plus convergent à l'espace hyper ouvert des FS (www.movsoc.org).

Je conclus cette brève proposition d'évaluation en soulignant que le FSE est un processus jeune, susceptible d'évoluer ; la présence syndicale s'y améliore lentement ; et nous saurons sans doute à l'avenir éviter certaines erreurs ou certaines difficultés rencontrées cette année, d'autant mieux qu'elles sont mises en débat.

Comme on disait dans le temps : l'heure est à l'optimisme, gardons le pessimisme pour des temps meilleurs !



Tu me coûtes cher quand tu travailles!

Les effets pervers de notre système fiscal

en bref

Nous avons vu les multiples discriminations qui frappent les femmes. On aurait pu espérer au moins que l'impôt, socle de la solidarité redistributive, permette une autre logique. Or, c'est tout le contraire qui se passe. Notre système fiscal amplifie certaines inégalités entre hommes et femmes et en crée même. Il est notamment l'un des freins à la participation des femmes au marché du travail. Absurde, n'est-il pas, à l'heure de la chasse aux chômeurs...

Marie-Thérèse Coenen; l'article plus détaillé, comprenant tableaux et chiffres, sera bientôt disponible sur notre site.

ossier Femmes et exclusion

L'impôt n'est pas un sujet dont parle avec plaisir sauf pour s'en plaindre. Pourtant imaginez un instant une société où il faudrait payer tout, au prix coûtant. L'inégalité entre les personnes serait beaucoup plus criante. L'impôt sur les revenus des personnes physiques alimente pour partie les caisses de l'Etat qui en retour, garantit à ses citoyens, à ceux qui vivent sur son territoire, des services collectifs, une solidarité entre les personnes. La Constitution belge précise que chacun doit contribuer en fonction de ses moyens. A l'Etat de redistribuer, de subventionner et d'assumer ses missions collectives: l'enseignement, la formation, l'aide sociale, l'infrastructure, la recherche, la justice, la sécurité des personnes et des biens, etc. Etre citoyen, c'est exercer son droit de vote mais c'est aussi payer ses impôts. C'est un droit et un devoir. C'est un acte fondamental de solidarité entre tous, qui fonde la légitimité de l'Etat moderne. La démocratie, c'est aussi le contrôle de la manière dont l'Etat perçoit ses recettes et répartit ses dépenses.

La question que nous posons aujourd'hui est la suivante : le calcul de l'impôt traite-t-il de manière juste et égalitaire les hommes et les femmes ? La réponse est non. Deux mécanismes intervenant dans le calcul de l'impôt, à savoir le ménage fiscal comme base imposable et le quotient conjugal, sont des systèmes qui pénalisent fortement les femmes, et plus particulièrement les travailleuses. Les méthodes de calcul de l'impôt sont discriminantes pour les femmes. Les associations de femmes, le Conseil de l'égalité des chances entres hommes et femmes ont attiré l'attention du ministre des Finances sur ce point. Moi-même comme députée, j'ai été l'auteure d'un avis sur les discriminations fiscales entre les hommes et les femmes. Mais nous pouvons dénoncer, nous sommes rarement entendues.

1. Le ménage fiscal comme base imposable

Si vous êtes mariés ou si vous vivez sous le statut de la cohabitation légale, votre déclaration d'impôt portera sur les revenus du ménage. L'unité de taxation est le ménage.

Au niveau du principe, c'est déjà limite en matière de droit des individus. Observez ce qui se passe autour de vous. Qui remplit la déclaration d'impôt? Y a t-il débat au sein d'un ménage sur la manière dont la déclaration commune est remplie ? Discute-t-on sur l'affectation des moyens du ménage pour bénéficier des avantages fiscaux ? Vous signez à deux, la déclaration du ménage et êtes ainsi coresponsable et solidaire des fautes, des fraudes, de celui ou celle qui a rempli la déclaration. Quand la confiance règne, pas de problème, mais ce n'est pas toujours le cas. L'impôt reste dû solidairement par chaque membre du ménage même quand la séparation s'installe pendant les deux années qui suivent la déclaration officielle de la séparation.

De nombreuses personnes séparées se retrouvent ainsi devoir payer les dettes fiscales d'un ancien époux défaillant. La feuille de déclaration d'impôt devient une arme contre l'autre et le fisc n'abandonne pas facilement ses poursuites.

Premier constat : le taux ménage est désavantageux pour le revenu de l'épouse

La première discrimination se situe dans le traitement différencié entre les différents modes de vie, entre les personnes mariées ou officiellement cohabitantes, et ceux et celles qui cohabitent, tout en restant pour l'administration fiscale des isolés, des isolées avec enfants,

Dossier Range



etc ... De nombreux observateurs, scientifiques, des fiscalistes, des féministes, ont démontré l'inégalité de traitement fiscal entre les différentes formes de vie « commune ». Sous prétexte d'égalité, la dernière réforme fiscale a étendu certains avantages fiscaux réservés aux couples mariés, aux couples cohabitant légalement. Ce mécanisme de déduction fiscale favorise le modèle familial très traditionnel du pater familias qui amène l'argent et de la mère qui fait bouillir la marmite. C'est pour ces raisons que la Présidente du Comité des femmes néerlandophones (NVR) a dit : « Ceci est contraire à notre vision de l'égalité des chances. On nous propose à nouveau un modèle de société composé de ménages à un revenu, un modèle que non seulement les mouvements de femmes mais aussi la Ministre de l'Egalité des chances ont mis au placard depuis longtemps. » (2001)

Prenons un exemple : un ménage avec un revenu (le père travaille) et trois enfants : que se passe-t-il si la mère commence à travailler ?

Le revenu du ménage sera supérieur. Mais la pression fiscale sera plus lourde. On peut donc dire que le taux marginal d'imposition sur le revenu professionnel de la mère et plus lourd que sur celui de son mari seul.

Le poids fiscal pèse sur les revenus de la mère parce qu'ils sont ajoutés aux revenus du père. Cela freine le travail de la femme mariée et son envie d'y rester quand elle comprend ce qui lui reste après impôt. L'individualisation fiscale et des droits en général, en sécurité sociale et dans le domaine fiscal serait une manière de régler toute une série de situations « illicites », de séparation-recomposition de ménages qui ne se disent pas. Cela réglerait aussi les questions de contrôle de vie commune. Ce serait une réelle avancée et un droit pour chacun de recomposer sa vie sur des bases claires.

En plus de cela, le taux d'imposition va diminuer si le revenu professionnel de la femme augmente! Non seulement, la pression fiscale sur le revenu de la mère est plus forte que sur le revenu de son époux, mais cette pression s'allège avec la croissance de son propre revenu. Une femme peu qualifiée, avec un petit revenu salarial, connaît une pression fiscale proportionnellement plus forte. Ce n'est donc pas très intéressant pour la mère de travailler. Cela ne respecte pas non plus le principe de la dégressivité de l'impôt vers les revenus les plus faibles.

Deuxième constat : c'est un piège à l'emploi

En plus il faut savoir que les allocations de remplacement (comme les allocations de chômage par exemple) ne sont pas traitées fiscalement de la même façon que les revenus professionnels.

Le fait de taxer les revenus du ménage et de tenir compte de la source des revenus aboutit à un système discriminant une travailleuse par rapport à une chômeuse ayant un même revenu et une même charge de famille, qu'elle vive en ménage ou qu'elle soit isolée.

De plus, quand une mère trouve du travail, elle doit généralement engager des frais de garde pour ses enfants. On peut en arriver alors à une situation où, à revenu imposable identique et charge de famille identique, si l'on tient compte de la nécessité d'engager des frais de garde d'enfant en cas d'exercice d'une activité professionnelle, le revenu net provenant du salaire n'atteint pas la moitié du revenu provenant de l'allocation de chômage.



Le revenu disponible du ménage est inférieur après impôt sur les revenus issus du travail que sur les revenus de remplacement. La fiscalité décourage donc concrètement le retour sur le marché du travail des chômeuses. Elle est totalement contre-productive par rapport à tous les plans emplois mis en place par le gouvernement. Plutôt que d'activer les chômeurs et les chômeuses, le gouvernement ferait mieux de revoir la fiscalité pour assurer une plus grande cohérence entre ses politiques sociales et ses politiques fiscales. Le résultat serait une plus grande égalité entre les personnes ayant les mêmes niveaux de revenu, quelle que soit l'origine de celui-ci.

Le quotient conjugal : un système inique

Notre système fiscal repose sur une vision très patriarcale de la société. Il utilise l'unité ménage et favorise, par une série de mécanismes, le ménage à un revenu, suivant le modèle traditionnel où le rôle respectif de l'homme et de la femme est stéréotypé. Le travail des femmes a donc toujours été fiscalement pénalisé. Avant, le fisc calculait l'impôt sur le revenu global du ménage et ajoutait une taxation supplémentaire pour les ménages à deux revenus. C'était le cumul des revenus. L'idée était d'assurer une solidarité entre les ménages à un revenu et ceux à deux revenus.

Dans les faits, c'était une injustice flagrante entre les ménages à niveau de revenu identique et une attaque en règle contre le travail des femmes. En effet, un ménage dont le revenu s'élevait à 25.000 euros subissait une charge d'impôt beaucoup plus lourde suivant qu'il était la résultante d'un salaire ou de deux revenus additionnés. La réforme de l'impôt sur les personnes physiques en 1989 a abolit ce système inique. Mais le gouvernement socialchrétien et socialiste a introduit à titre de compensation, pour les ménages à un revenu, le quotient conjugal. La première question à se poser est: pourquoi, quand on supprime l'injustice notable qu'était le cumul des époux, doiton compenser, par un cadeau fiscal, pour les ménages qui n'ont jamais été victimes du système?

Comment fonctionne le quotient conjugal ?

Le principe est simple. Le quotient conjugal vise

à attribuer de manière fictive une partie de revenu à l'adulte qui est à charge du contribuable principal. Dans le cas d'un ménage traditionnel, cela veut dire qu'une partie du revenu du mari sera fictivement attribuée à son épouse si elle ne travaille pas. Le calcul de l'impôt se fait sur ce revenu comme s'il était produit par l'épouse.

La réduction d'impôt est progressive avec le revenu. Autrement dit, l'avantage du quotient conjugal croît avec le niveau des revenus. Le quotient conjugal est attribué même si l'épouse possède d'autres sources de revenus, comme des avoirs patrimoniaux par exemple, des portefeuilles d'actions. C'est donc une véritable aubaine fiscale pour les hauts revenus pour lesquels le quotient conjugal peut rapporter davantage que le revenu d'un travail salarié de l'épouse.

« Tu me coûtes cher quand tu travailles » est une expression que certaines entendent parfois quand elles émettent l'envie de sortir de leurs quatre murs pour chercher du travail. Moins elles ont la possibilité de faire valoir des compétences, des savoirs, et donc d'obtenir un certain niveau de salaire, plus l'avantage du quotient conjugal sera intéressant. Si elles optent tout de même pour aller travailler, elles risquent même de réduire le revenu net disponible de leur ménage et donc le niveau de vie de leur ménage.

Premier constat : le quotient conjugal vise à écarter les femmes du marché de l'emploi

Adopté au moment où le législateur a décidé de mettre fin au cumul des revenus des époux pour le calcul de l'impôt, le quotient conjugal avait, sciemment ou non, le même objectif de tenir les femmes à l'écart du marché de l'emploi afin de ne pas gonfler les statistiques du chômage. Le coût annuel de cette mesure est estimé à 1, 6 milliard d'euros (64 milliards de francs!) et représente 1,5% des recettes totales de l'Etat. Aujourd'hui, elle va directement à l'encontre des objectifs poursuivis par le gouvernement de créer 200.000 emplois nouveaux. Une des principales préoccupations du gouvernement est en effet le taux d'emploi qui est trop faible en Belgique, comparé aux autres pays européens.

On ne voit pas comment les objectifs du gouvernement pourraient être atteints en ce qui concerne les taux d'emploi féminin (57% en 2005 et 60% en 2010), si l'on ne remet pas en



question les mesures fiscales au coût budgétaire énorme qui incitent les femmes mariées

	Belgique	autres pays européens
taux d'emploi moyen	59,9	64,3
taux d'emploi féminin	51,4	55,6
Source : Le Soir 16 janvier 2004		

à mettre un terme à leur activité professionnelle ou à renoncer à exercer une activité professionnelle.

Deuxième constat : le quotient conjugal est antiredistributif

Toutes les personnes ne sont pas des contribuables. Certaines qui n'atteignent pas un certain montant de revenu, ne sont pas enrôlées ou ne sont pas soumises à l'impôt parce que leur revenu est trop bas. Ces personnes ne bénéficient donc pas de tous les abattements fiscaux prévus par l'Etat. Il y a bien le crédit d'impôt, mais il est réservé aux seuls revenus du travail et à la prise en compte d'enfants à charge.

Si le quotient conjugal vise à améliorer la situation des ménages à faible revenu, il rate en partie sa cible, puisque les ménages non imposables n'en bénéficient pas du tout. Les ménages mariés ou cohabitants légaux ne commencent à en bénéficier qu'à partir d'un niveau de revenu de 10.000 euros. Cet avantage augmente avec le revenu. Les ménages à un seul faible revenu n'en bénéficient pas lorsqu'ils sont considérés comme isolés.

De plus, l'aubaine fiscale que représente la technique du quotient conjugal permet au mari de doubler les bénéfices des avantages fiscaux par le biais des déductions opérées sur les revenus fictivement transférés au conjoint. Il peut s'agir de réduction pour l'épargne à long terme, mais aussi des frais de garde d'enfant ou de personnel domestique. Cette technique permet de maximaliser l'avantage du quotient conjugal et la réduction d'impôt octroyée en raison du conjoint à charge peut donc presque représenter l'équivalent de six enfants à charge. Où est l'équité sociale ?

Troisième constat : le quotient conjugal ne répond pas aux besoins des familles

Certains justifient le quotient conjugal comme politique familiale. Il fallait soutenir les familles avec enfants dont la mère reste au foyer. C'était une manière de reconnaître ce travail éducatif. Plus de la moitié des bénéficiaires du quotient conjugal n'ont pas ou n'ont plus d'enfants à charge. Ce sont souvent des ménages de pensionnés qui bénéficient déjà du taux ménage en matière de pensions. Vu cette situation, les propositions des associations de femmes est de supprimer le quotient conjugal, par cohorte, on commencerait avec les nouvelles générations (moins de quarante ans par exemple) qui sont ou qui entrent sur le marché du travail pour ne pas pénaliser ceux qui ont fait des choix de vie à une époque révolue et qu'il serait difficile de modifier aujourd'hui.

Quatrième constat : subventionner indirectement le travail ménager ?

Au delà des chiffres, sur le plan conceptuel, cela pose aussi problème. Il n'est pas raisonnable de traiter le conjoint sans revenu professionnel comme une charge financière : cette personne peut choisir d'exercer une activité professionnelle ou de rester au foyer pour exercer une activité domestique socialement utile. Définir le conjoint sans revenu professionnel comme une charge financière au même titre que les enfants à charge, revient à laisser sous-entendre que cette personne n'a aucun contrôle sur sa situation et qu'elle ne produit aucune valeur économique.

Par ailleurs, si le quotient conjugal est l'expression d'un soutien au travail domestique, il ne semble pas équitable de conditionner les avantages fiscaux qui en découlent avec le fait d'être marié avec une personne sans activité professionnelle ou ayant une activité réduite. On peut se demander pourquoi les isolés et les ménages à deux inactifs ne peuvent pas en bénéficier et surtout, on ne voit pas pourquoi les ménages à deux revenus qui sont amenés après leur travail à travailler au foyer ne bénéficieraient pas de la même mesure. Enfin, rien ne permet de justifier que la valeur de cette activité augmente avec le revenu du conjoint.

Cinquième constat : le quotient conjugal ne tient pas compte des enfants

Entre les ménages ayant les mêmes charges d'enfants, le quotient conjugal discrimine les familles monoparentales par rapport aux ménages à un revenu. Comparé à un parent marié avec une épouse sans activité professionnelle, un parent isolé doit payer un impôt



supplémentaire en plus de son salaire, alors que sa capacité contributive est plus faible. La même comparaison avec trois enfants au lieu d'un, montre que le parent isolé doit toujours payer un impôt plus élevé que le ménage avec une femme au foyer, mais que la différence d'imposition est un peu moins élevée alors que la capacité contributive du parent isolé est beaucoup plus faible.

Comment parler de politique familiale avec des constats pareils? Ce n'est donc pas pour rien que la Ligue des Familles revendique la suppression du quotient conjugal et la mise en œuvre d'une véritable politique familiale qui prenne réellement en compte l'enfant et son coût quel que soit le type de famille dans lequel il vit.

L'octroi du quotient conjugal n'est pas lié à la présence d'enfants à charge. Il est supposé couvrir uniquement la charge financière que représenterait un conjoint sans activité professionnelle alors que cette justification est non fondée. Si le quotient conjugal a pour but de favoriser les familles avec enfants, il rate en partie sa cible puisque dans la grande majorité des cas les bénéficiaires sont des ménages sans enfants. En outre, les contribuables avec enfants non mariés en sont exclus. Et même pour les contribuables mariés avec enfants, l'étude réalisée par Mme Gerlinde Verbist a montré que l'avantage octroyé aux familles avec enfants augmente avec l'âge des enfants et que ce sont les familles dont le dernier enfant a plus de douze ans qui en bénéficient le plus.

Sixième constat : le quotient conjugal est contraire à toute politique d'égalité des chances

Quand l'épouse reste au foyer, la séparation ou le divorce la laisse sans revenu, sauf si elle obtient une pension alimentaire dont on sait aujourd'hui qu'elle est seulement honorée par 60 % des débiteurs. Cette pension alimentaire devient alors un coût pour l'Etat puisque cette rente est subventionnée par l'Etat sous forme de déduction fiscale et par une avance sur pensions non versées via les CPAS. Il est aussi malsain, au sein d'un couple, de donner au partenaire qui a le plus de revenu et qui bénéficie de cet avantage fiscal, la maîtrise sur le destin de l'autre et le soin de juger de l'opportunité ou non pour le conjoint de travailler et de percevoir des revenus propres. C'est

contraire au principe de l'égalité de droit au sein du couple.

Le quotient conjugal est une discrimination indirecte à l'égard des femmes puisque, statistiquement, dans 98% des cas, la déduction fiscale se fait sur les revenus des hommes. Cette mesure est diamétralement opposée aux objectifs d'égalité de traitement entre hommes et femmes et ruine tous les efforts menés pour améliorer l'égalité des chances dans la promotion de l'accès à l'emploi des femmes.

Le quotient conjugal, répercuté dans le calcul du précompte professionnel, contribue à aggraver l'inégalité des salaires entre hommes et femmes. Comparons les salaires de deux collègues avec un enfant à charge, l'un ayant son épouse au foyer et l'autre étant célibataire. Ils font les mêmes tâches, perçoivent le même revenu brut imposable et ont les mêmes charges de famille, l'impôt dû par la travailleuse sera supérieur à celui dû par le travailleur alors que sa capacité contributive est plus faible.

L'imposition conjointe d'un ménage à deux revenus et le quotient conjugal maintiennent les femmes hors du marché du travail. Ce sont des pièges fiscaux à l'emploi. Ils discriminent directement les femmes par rapport aux hommes et surtout ne respectent pas le principe démocratique de la progressivité de l'impôt sur les revenus. Le quotient conjugal est de plus antiredistributif. Ce n'est pas une mesure familiale et il accroît les écarts salariaux entre les hommes et les femmes. La seule solution est et reste l'individualisation des droits sociaux et fiscaux. Pour comprendre pourquoi il est si difficile de sortir de ce système injuste et inégalitaire, il faut se poser la question : qui profite de ce système?

Pour en savoir plus :

Thérèse Meunier, Note « Quotient conjugal – effets pervers ». Pour les Etats généraux de la famille. Groupe de travail n°5. Fiscalité, 4 février 2004.

Thérèse Meunier, « De la réforme fiscale de 2001 à l'individualisation de l'impôt des personnes physiques », clés d'une politique proactive en faveur de l'emploi féminin, 27 novembre 2003.



C'est dur dur d'être parent!

Les femmes qui s'occupent d'enfants en bas âge subissent une kyrielle de discriminations.

« Et je sais même sur ce fait Bon nombre d'hommes qui sont femmes »¹

1. Discriminations des femmes et des mères ... et les pères ?

J'aurais bien voulu pouvoir franchement paraphraser notre bon Jean de la Fontaine en traitant ce sujet. Mais, si de plus en plus d'hommes s'investissent durant les premiers mois de la vie de leur enfant, cela reste encore très largement l'apanage des femmes. Cependant, lorsqu'un homme fait ce choix, les discriminations subies sont globalement les mêmes. Ce n'est pas tant le genre qui est ici en cause, mais bien surtout le rôle, quel que soit le parent qui l'assume.

Néanmoins, par facilité pour le lecteur et parce que le phénomène est encore très marginal dans la gent masculine, je n'utiliserai que des vocables féminins (femme, mère, maman...) Il n'est pas mauvais sans doute que, pour une fois, le féminin l'emporte. D'autant que la femme, elle, est discriminée, par rapport au marché de l'emploi, avant même d'être mère ! Par rapport à un employeur, une jeune femme est toujours vue comme une mère potentielle, donc comme quelqu'un sur qui il ne peut pas pleinement compter. Ce qui entraîne aussitôt pour la femme des chances inégales en termes de carrière : moins de chances d'obtenir un poste, une plus grande tendance à être confinée dans des emplois subalternes, un salaire moindre, des possibilités d'avancement réduites. Trop peu d'hommes encore assument (ou le font si incomplètement) cette part de la vie de la famille. Si, par exemple, faire passer le congé de paternité de 3 à 10 jours a été une mesure bienvenue, cela reste bien en deçà de ce qui est nécessaire pour investir une relation précoce à l'enfant. De plus en plus de pères le comprennent et rallongent ce congé légal en entamant leur capital vacances. Mais s'ils bénéficiaient d'un vrai congé de paternité (par ex. un mois à temps plein minimum suivi d'une reprise à temps partiel), non seulement ils pourraient s'investir davantage, mais, en outre, le déséquilibre par rapport aux femmes serait moins flagrant et celles-ci auraient moins à

Quand on voit à quelles difficultés les parents sont confrontés, on se demande comment ils ont encore le courage de faire des bébés ! Rien dans l'organisation de notre société ni du monde du travail ne semble prévu pour favoriser l'épanouissement de tous, parents comme enfants. Et, comme toujours, les femmes en souffrent davantage, même si les hommes ne sont pas épargnés. Petite revue de ces embûches...

en bref

souffrir de leur « manque de disponibilité » pour le marché de l'emploi.

Quoi qu'il en soit, le père doit donc retourner illico au turbin, bien avant par exemple, dans la plupart des cas, que l'enfant ne fasse ses nuits. Et quand il rentrera fatigué par une journée de boulot, il sera rarement disponible pour assumer des nuits difficiles. La mère, elle, est censée bénéficier d'un repos d'accouchement! Dans les faits, la durée du congé de maternité est bien trop courte et il est fréquent qu'à la reprise du travail, les nuits ne soient pas encore paisibles. La reprise, surtout à temps plein, est souvent prématurée (bien qu'il faille aussi reconnaître que certaines femmes aspirent à reprendre l'activité professionnelle rapidement pour ne pas être uniquement accaparées par leur rôle de mère).

Yves Martens, Collectif Solidarité Contre l'Exclusion.

(1) Les Femmes et le Secret, Jean de la Fontaine.



2. Manque de structures d'accueil

Des mesures ont été prises pour favoriser l'allaitement sur le lieu de travail, mais, dans la pratique, elles sont peu applicables. Les structures publiques d'accueil des enfants de moins de 3 ans sont communales et il n'est pas si fréquent qu'une maman travaille dans la commune où elle habite. On voit bien les problèmes de mobilité que cela pose. Difficultés qui se reposent en fin de journée quand il faut se lancer dans les embouteillages en stressant de peur de ne pas arriver à temps pour récupérer son chérubin. Des crèches d'entreprises et/ou mixtes privé/public, outre qu'elles compenseraient en partie le manque de places dans les institutions publiques, permettraient certainement d'améliorer cette situation au bénéfice de tous, y compris des employeurs dont le personnel serait plus serein et davantage disponible. Mais comme peu d'entreprises ont une taille critique suffisante pour justifier la création d'une telle crèche, il faudrait qu'elles s'unissent pour investir dans des projets communs. C'est peu dire que le monde patronal est très frileux en la matière.

Le ministre de l'enfance du gouvernement précédent, Jean-Marc Nollet, a pris des initiatives tous azimuts pour remédier au manque de places d'accueil : création de places publiques supplémentaires, incitants à la participation d'entreprises dans la création de structures mixtes, projets de crèches parentales, amélioration du statut des accueillantes... Mais il faut du temps pour que ces mesures donnent des résultats tangibles et, même refinancée, la Communauté française n'a pu consacrer à cette problématique suffisamment de moyens.

Bref, trouver une place pour son enfant est un vrai parcours du combattant. On sait bien que, malgré certaines règles, les inscriptions se font très longtemps à l'avance, parfois sur des listes « parallèles », « officieuses ». Et puis, quoi qu'on en dise, la priorité donnée aux enfants dont les deux parents travaillent se transforme souvent en refus opposé aux parents dont l'un voire les deux est (sont) sans emploi. Vu le manque de solutions du type halte-garderie, la maman qui veut chercher un emploi tout en gardant son enfant à la maison est confrontée à des problèmes d'organisation qui sont autant d'obstacles à son retour sur le marché de

l'emploi. Et si, par extraordinaire, une opportunité se présente, en l'absence de places d'urgence, la maman est souvent obligée de refuser le poste disponible.

3. Conséquences pour l'emploi

Pas étonnant dans ce contexte que les mères et pères gardant leur(s) enfant(s) à domicile soient en première ligne de l'exclusion du chômage par le biais de l'article 80 (qui exclut les cohabitants pour durée de chômage anormalement longue). Il est à cet égard particulièrement heurtant qu'un Etat incapable de mettre en œuvre une politique efficace d'accueil de la petite enfance sanctionne des parents qui ne peuvent accepter un travail du fait même (entre autres, voir article page 28) de cette incurie publique! Bien sûr, me dira-ton, ces politiques dépendent de niveaux de pouvoir différents. C'est vrai, mais justement : si au lieu de multiplier les chausse-trappes sur la route des jeunes parents, on réfléchissait globalement à leur situation, on pourrait mettre en place des politiques qui seraient positives pour tous : les enfants, les parents, les employeurs, la société dans son ensemble...

Dans le même esprit, revenons un instant aux congés de maternité/paternité. Si ceux-ci atteignaient une durée plus respectueuse des liens qui se tissent durant les premiers mois de vie (comme au Québec ou en Scandinavie), je suis persuadé que beaucoup moins de mères décrocheraient du monde du travail. Ce qui éviterait aussi plus tard en grande partie le problème de ce que l'on qualifie du terme affreux de « rentrantes ». Il s'agit des femmes qui, ayant cessé de travailler un temps afin de s'occuper de leur progéniture, souhaitent/ doivent retrouver un emploi. La charge des enfants et la période d'inactivité rendent les employeurs fort réticents à engager ces femmes. A moins que la situation ne force celles-ci, comme c'est souvent le cas, à accepter un emploi en dessous de leur qualification et/ ou à des conditions bien inférieures à celles auxquelles elles pourraient légitimement prétendre.

Comme on l'a lu dans le n° 45 (pp 30-35), les jobs les plus « féminisés » et les moins qualifiés comme caissière ou nettoyeuse sont aussi ceux qui se concilient le moins bien avec la vie de



famille. Paradoxe des paradoxes. Comment une maman qui doit mener à bien l'organisation des horaires de ses enfants peut-elle sereinement affronter des boulots à horaires décalés et changeants? Même l'omniprésence du temps partiel ne les aide guère dès lors que les heures à prester sont variables d'une semaine à l'autre et qu'elles coïncident en outre rarement avec les périodes de présence à l'école des enfants.

4. En conclusion

La liste des points qu'il faudrait améliorer est encore longue. Je n'ai pas parlé encore de la garde des enfants malades, de la question des congés scolaires, etc., etc. Une politique globale et réfléchie serait vraiment bienvenue. Mais, surtout, j'aimerais qu'on cesse d'opposer stérilement carrière et vie familiale. Lorsqu'une femme renonce au monde de l'emploi pour se « consacrer » à ses enfants, c'est rarement de gaîté de cœur. C'est le résultat d'un calcul à courte vue de nos décideurs politiques et économiques qui force certaines femmes à faire ce choix.

Il est vrai, et cela concerne tous les actifs, qu'il paraît impossible actuellement de réfléchir à une répartition intelligente des temps de travail, de loisirs et de vie familiale alors que l'on voudrait au contraire nous faire avaler une augmentation de la durée de la semaine de travail.

L'enfant (infans), étymologiquement, c'est celui qui ne parle pas encore. Nul doute pourtant que s'ils pouvaient nous donner leur avis, nos enfants seraient sans doute fort critiques envers une société qui s'occupe si peu et si mal d'eux, alors qu'ils en sont l'avenir et le vrai capital, le seul qui compte vraiment, le capital humain!



Une immigration féminine

_ **IN Tref** 'immigration fé

L'immigration I féminine a changé. Là où il s'agissait avant de femmes rejoignant leurs travailleurs de maris, ce sont à présent souvent des célibataires qui fuient des pays pauvres ou en guerre (là rien n'a changé malheureusement) et cherchent à améliorer leur situation économique et sociale. Elles sont aussi de plus en plus qualifiées, ce qui n'empêche qu'elles rencontrent toujours les mêmes difficultés...

Extrait de la contribution au séminaire sur les femmes migrantes, 12 et 14 novembre 2003 - 2ème Forum Social Européen, par Claudine Blasco (Attac France, commission Femmes, Genre et Mondialisation)

Les études et recherches concernant les migrantes ont l'habitude de ne traiter que des oppressions subies par ces femmes, basées sur l'ethnicité, la classe et le genre. Leurs apports, leurs capacités, leurs compétences, leur courage et leur résistance sont trop souvent occultés, de telle sorte que se développe cette fausse image de la migrante : un être faible, victime soumise, de niveau scolaire peu élevé et en marge de la société...

Pourtant, les migrantes et leurs descendantes luttent au jour le jour, au sein de leur famille, de leur communauté ou de leur quartier; elles sont de plus en plus actives et engagées. Elles prennent la parole dans les assemblées, pour revendiquer leur identité, la justice, l'égalité et la citoyenneté. Plus résistantes que soumises, elles veulent être des citoyennes à part entière dans leur pays d'accueil comme dans leur pays d'origine.

1. Qui sont-elles?

Aujourd'hui, les migrants viennent essentiellement des pays en guerre et/ou pauvres, et les femmes migrantes sont de plus en plus nombreuses et pourtant invisibles.

Le nombre des migrants dans le monde a plus que doublé depuis 1975, la plupart d'entre eux vivent en Europe (56 millions), en Asie (50 millions) et en Amérique du Nord (41 millions). Or pratiquement un immigrant sur deux en Europe et dans le monde (47 %) est une femme, en France 6,9%.

C'est dans 3 pays, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni que 78 % des migrantes non européennes habitent. Les migrations sont essentiellement féminines vers l'Islande et le Royaume-Uni (venant d'Inde, de Pologne, de l'Europe de l'Est, des Philippines). Aujourd'hui, on remarque une nouvelle vague de migrantes venant de l'ex-Urss et de l'ex-Yougoslavie. Elle a apporté une main-d'oeuvre très qualifiée et peu chère en Europe de l'Ouest, mais aussi alimenté la traite des femmes.

En fait, le nombre des femmes migrantes suit l'augmentation de la pauvreté dans le monde. Dans l'Union Européenne, le nombre des femmes et des hommes migrants a progressé régulièrement au cours des 30 dernières années, correspondant au début de la mondialisation financière néolibérale et à l'augmentation du fossé séparant les pays pauvres des pays riches. Sachant que les femmes représentent 70 % des pauvres de notre planète, ce sont elles qui ont le plus de raisons de chercher un ailleurs meilleur.

2. Migrantes qualifiées et célibataires

La femme migrante actuelle quitte son pays, afin d'améliorer sa situation économique et sociale, à son propre compte, et non plus pour rejoindre son mari. Ces migrantes sont souvent célibataires, donnent priorité à leur carrière et ne fondent une famille qu'après leur installation dans le pays d'accueil.

Parmi elles, de plus en plus, se trouvent des médecins, des professeurs, des chercheuses, des étudiantes qui veulent poursuivre leurs études, des femmes très qualifiées en quête d'un travail à la hauteur de leurs compétences et qui ne trouvent à leur arrivée que des emplois de domesticité ou de services, peu rémunérés et peu valorisants.

Par exemple, 40 % des immigrantes en Suède, venant de l'Europe du Sud et de l'Est ont suivi une formation ou acquis des qualifications dans leur pays d'origine, que l'on n'a jamais valorisées dans le pays d'accueil. Malheureusement, les femmes migrantes qui ont un bagage culturel, universitaire ou une expérience professionnelle importante, ne se



voient proposer que des emplois sous-payés dans la restauration et l'entretien¹. Nous nous privons ainsi d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et nous désespérons ces femmes de valeur...

3. Peu visibles et mal connues

En France, ces femmes sont invisibles, cachées par le stéréotype de l'immigré : homme, nord-africain, peu qualifié, employé du bâtiment ou de l'industrie.

L'invisibilité des femmes migrantes est due à 3 raisons :

- Les travailleurs migrants des années 50 et 60 arrivaient seuls, sans leur famille.
- Les femmes étaient peu présentes dans l'espace public.
- Elles travaillaient majoritairement dans le secteur informel, donc non déclaré ou en tant qu'employées de maison.

Elles sont perçues comme un bagage inoffensif et silencieux du travailleur immigré, peu nombreuses et recluses au foyer. Elles sont moins inquiétantes pour l'opinion publique, car censées calmer l'agressivité des maris et les stabiliser: le travailleur immigré rentrait le soir auprès de sa femme au lieu de traîner dehors.

Aujourd'hui leur image oscille de la musulmane voilée, manipulée par les « grands frères » intégristes, à la « beurette » qui cherche à s'émanciper, cachant le très grand nombre des femmes immigrées venant d'Europe (Sud et Est) - les plus nombreuses -, d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine.

Leur représentation dans la sphère publique décisionnelle (représentation parlementaire ou dans les instances publiques ou les directions de grandes entreprises) est quasi inexistante, anecdotique ou sert souvent d'exception à la règle ou de note exotique. Beaucoup de partis politiques cherchent à ajouter dans leurs listes pour les élections locales ou européennes, au moins une femme immigrée, comme une « prime à la féminité ethnique », mythe selon lequel l'intégration à la française passerait d'abord par les femmes. Cependant les partis ne laissent aucune liberté d'expression à ces



élues. A ce jour², aucune élue députée, aucune sénatrice, aucune conseillère régionale ou générale, n'est une femme issue de l'immigration; il y a seulement une secrétaire d'état, quelques conseillères techniques dans les ministères, 78 élues conseillères municipales de villes de plus de 50 000 habitants, dont 5 à Marseille.

Au sein de l'entreprise, parmi les femmes diplômées de 5 ans d'études supérieures ou plus, aucune femme issue de l'immigration n'a obtenu de poste de cadre, contre 38 % chez l'ensemble des femmes et 47 % chez les hommes³. Pourtant, l'apport financier des femmes migrantes est essentiel pour leur pays d'origine.

Plus de la moitié des femmes immigrées en France travaillent aujourd'hui. Mais leur salaire est inférieur même aux salaires des femmes autochtones. Cela a amené les femmes migrantes à travailler dans le secteur informel ou à créer leur propre entreprise, mais elles se trouvent souvent cantonnées dans les services de soins ou de maison. Ainsi, même si le taux d'activité des femmes immigrées âgées de 15 à 65 ans reste inférieur à celui des autres françaises, il a progressé fortement de 36 % en 1990 à 53,2 % en 2002.

(1) Voir aussi article « A la recherche d'un emploi convenable, Femmes migrantes et emploi », écho de la Journée organisée par Kairos en septembre 2003; Journal du Collectif n°40, septembreoctobre 2003; disponible sur demande.

(2) Situation en France.

(3) chiffres INSEE, rapport FASILD.



4. Leur apport à l'économie de leurs pays d'origine

Les transferts des salaires des travailleurs émigrés contribuent de manière substantielle aux recettes en devises et sont un complément majeur au produit intérieur brut. Ainsi, en 2000, ces envois de fonds ont fait croître de plus de 10 % le PIB de la Jordanie, ont ralenti en Egypte et en Israël la progression du déficit, représentent au Maroc en janvier 2002 le double des recettes du tourisme. Seule la Turquie voit une baisse de 45 % sur 5 trimestres des transferts des travailleurs émigrés.

Il est un autre apport financier, mais celui-là contraint, des femmes migrantes à l'économie de leur pays et à l'économie criminelle internationale, celui de la prostitution, de la traite des femmes. En Italie, les étrangères sont la moitié des 50.000 prostituées; la police estime qu'elles rapportent 50 millions d'euros par an. En France, la moitié des prostituées seraient aussi des étrangères et engendreraient un chiffre d'affaires annuel évalué à 1,5 milliard d'euros.

Mais le rôle économique des migrantes ne se réduit pas à leur apport financier. Elles sont porteuses de développement durable, de formation, de transfert de technologie via les projets associatifs, de transformation de leur société d'origine et de leur société d'accueil. De même, par leur travail domestique, elles assurent la reproduction de la force de travail dans le pays d'accueil, la leur d'abord, celle de leur conjoint, de leur famille, et la formation de leurs enfants.

Les migrantes ont créé en France, dès les années '70, des associations (groupe femmes algériennes, collectifs femmes immigrées, collectif des femmes du Maghreb, les Yeux Ouverts, les nanas beurs, etc.) qui se sont multipliées pour construire des solidarités entre ici et là-bas, au carrefour entre les luttes féministes et les mouvements de l'immigration.

Les ONG de femmes ont aussi créé des réseaux euroméditerranéens de femmes dans la vie économique et pour le développement durable. Il existe en France de nombreuses associations de ressortissants très actives, qui souvent soutiennent des projets de développement dans leurs pays d'origine, pour développer la création économique, l'épargne, le crédit, l'accès à la terre ou à la formation des femmes. De même beaucoup d'associations luttent pour les droits des femmes (association des sans papiers, marche mondiale des femmes, etc.) notamment celui de l'accès aux richesses et au travail et au droit de libre circulation.

5. En conclusion

Comme souvent, le travail des femmes reste invisible et non comptabilisé dans les budgets officiels. Il est vrai que ce serait difficile à chiffrer tellement l'impact de ces actions est à très long terme. Quand on redonne à une femme confiance en ses capacités, c'est souvent tout un groupe familial et social que l'on touche et qui va pouvoir développer sur plusieurs générations les capacités révélées.

Reconnaissons la valeur de leur travail et de leur parole, rendons visible leur apport économique et culturel. Elles sont nos égales, traitons-les avec le même respect que celui que nous désirons pour nous : une guerre, une crise économique, un futur désespérant et nous sommes tous et toutes des migrants potentiels....



Collectif Solidarité contre l'Exclusion Emploi et revenus pour tous asbl

Nous avons besoin de vous!

Nous continuons nos chantiers, fidèles à notre préoccupation centrale : renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser et dénoncer ensemble les causes de l'exclusion sociale.

- actuellement nous sommes engagés dans la plate-forme « **Stop à la chasse aux chômeurs** », pour laquelle nous assumons aussi le soutien logistique.
- nous poursuivons la publication du journal, en améliorant encore sa qualité, par la diversité des échos des initiatives des organisations qui nous sont proches, et par l'établissement d'un agenda intéressant.

Cela implique évidemment un autre défi : faire face à nos frais de fonctionnement (loyer, équipement, déplacements, publication, frais d'envoi) et également à une partie de nos frais de personnel, car nous avons à présent deux travailleurs. Nous assurons seuls ces coûts (y compris les frais d'impression du journal, depuis 2003). Vous comprendrez donc l'importance de votre soutien financier pour la poursuite de notre travail.

Vous pouvez nous aider :

- en mettant en route un **ordre permanent mensuel** (de 5 à 15 euros)
- en faisant connaître notre journal autour de vous et en versant votre abonnement à temps
- en venant renforcer notre CA ou nos groupes de travail (notamment pour la recherche de moyens de financement).

Abonnements (ajouter en communication : ABO)

14 euros/an: travailleurs

7 euros/an : sans emploi et étudiants

30 euros/an: organisations

40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)

Cotisations de membre (ajouter en communication : COTIS)

(vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales)

30 euros/an: travailleurs

15 euros/an : sans emploi et étudiants

60 euros/an: organisations

30 euros/an: petites organisations, ou organisations de sans emploi

Numéro de compte (au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion) :

068 - 2370559 - 03

523 - 0800384 - 15 (banque Triodos)

Pour nous contacter : (Yves Martens)

adresse: 43 rue Philomène - 1030 Bruxelles

téléphone : 02 - 218.09.90 fax : 02 - 218.09.90 courriel : info@asbl-csce.be

site internet: http://www.asbl-csce.be (nouvelle adresse!)

Merci à tou(te)s pour votre soutien...

et bienvenue parmi nous pour celles et ceux qui veulent nous donner un coup de main!

